



HAL
open science

La mémoire d'une entreprise textile familiale : le classement des archives de l'entreprise Les Fils d'Emanuel Lang au CERARE

Hélène Both

► **To cite this version:**

Hélène Both. La mémoire d'une entreprise textile familiale : le classement des archives de l'entreprise Les Fils d'Emanuel Lang au CERARE. domain_shs.info.docu. 2005. mem_00000198

HAL Id: mem_00000198

https://memic.ccsd.cnrs.fr/mem_00000198v1

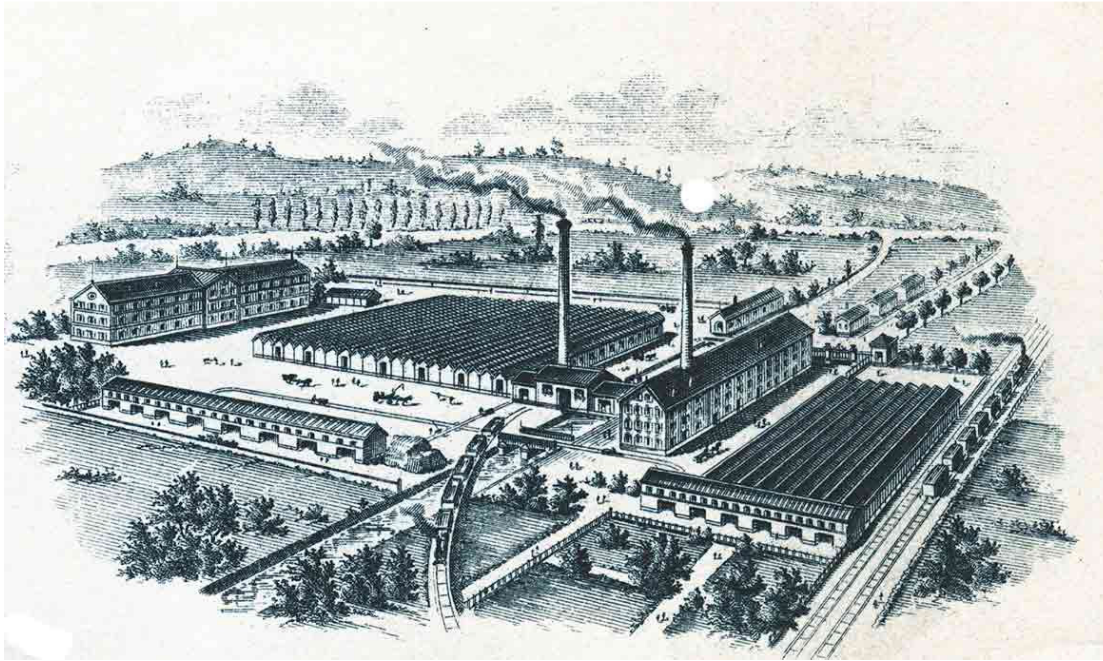
Submitted on 12 Feb 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hélène BOTH
Université de Haute-Alsace
Année universitaire 2003/2004

La mémoire d'une entreprise textile familiale :
le classement des archives de l'entreprise
« Les Fils d'Emanuel Lang » au CERARE



DESS MECADOCTO (METiers de la Culture, des Archives et de la
Documentation pour les Collectivités Territoriales et les Organisations)
Option « Techniques d'Archives et de Documentation »

Stage effectué du 5 au 30 janvier et du 3 mai au 25 juin
2004 au CERARE

Directeur de mémoire professionnel : Florence OTT
Directeur de mémoire universitaire : Anne-Marie BRULEAUX

Tome 1/2.

Illustration de couverture : usine de Waldighoffen, berceau de l'affaire Les
Fils d'Emanuel Lang. Détail d'un en-tête de courrier. Cote CERARE
03A3909.

Remerciements

Après avoir fréquenté le CERARE en tant que chercheur puis en tant qu'étudiante, j'ai eu l'occasion de « boucler la boucle » en y passant trois mois lors de ce stage d'archivistique.

Au terme de ces trois ans souvent passés au CERARE, et en particulier les trois derniers mois, je tiens à remercier toutes les personnes que j'y ai croisées : Florence Ott, son directeur, qui a encadré ce stage, mais également Graziella Claerr, pour sa présence rassurante, son aide et ses conseils toujours bienvenus.

Que soit également remercié ici M. Jacques-Henry Gros, président du CERARE depuis plus de vingt ans, passionné de patrimoine industriel et à qui je souhaite un prompt rétablissement.

Table des matières

| | |
|--|--------------|
| Introduction ----- | p. 1 |
| 1^{ère} partie : archives privées, archives d'entreprises, archives familiales : divergences, convergences et apports réciproques ----- | p. 5 |
| 1. Définition des archives privées----- | p. 6 |
| 2. Les premières préoccupations en termes d'archives d'entreprises----- | p. 7 |
| 3. L'enquête de 1983----- | p. 8 |
| 4. L'importance du patrimoine pour les entreprises----- | p. 11 |
| 5. La spécificité des archives familiales----- | p. 13 |
| 5.1. Essai de définition----- | p. 13 |
| 5.2. Archives personnelles, archives familiales, archives de l'entreprise Lang---- | p. 15 |
| 5.2.1. Archives personnelles et archives familiales----- | p. 16 |
| 5.2.2. Le cas des Fils d'Emanuel Lang----- | p. 17 |
| 2^{ème} partie : la valorisation du patrimoine archivistique, économique et industriel rhénan : le CERARE ----- | p. 19 |
| 1. Un contexte mulhousien particulier----- | p. 20 |
| 2. La création du CERARE----- | p. 24 |
| 3. Les moyens du centre----- | p. 25 |
| 3.1. <i>Les moyens humains</i> ----- | p. 26 |
| 3.2. <i>Les moyens financiers</i> ----- | p. 26 |
| 4. Les missions du centre----- | p. 28 |
| 4.1. <i>Une mission patrimoniale</i> ----- | p. 28 |
| 4.2. <i>Une mission de formation</i> ----- | p. 29 |
| 4.3. <i>Une mission d'expertise : l'exemple de la collaboration avec le groupe PSA</i> | p. 31 |
| 5. Les fonds conservés au CERARE----- | p. 35 |
| 6. L'avenir du CERARE : le projet Fonderie----- | p. 37 |
| 6.1. <i>Le projet architectural</i> ----- | p. 37 |
| 6.2. <i>L'intégration physique du CERARE</i> ----- | p. 41 |
| 6.3. <i>Le statut juridique du CERARE</i> ----- | p. 44 |
| 3^{ème} partie : la mémoire d'une entreprise textile familiale : le classement des archives des Fils d'Emanuel Lang ----- | p. 47 |
| 1. Présentation du fonds----- | p. 48 |
| 2. Présentation historique de l'entreprise----- | p. 49 |

| | |
|--|--------------|
| 3. Méthode de classement et de cotation----- | p. 50 |
| 3.1. Rédaction des analyses et classement----- | p. 50 |
| 3.2. L'instrument de recherche----- | p. 54 |
| 3.3. Précision sur la terminologie employée----- | p. 56 |
| 3.4. Principes de cotation----- | p. 57 |
| 4. Typologie, reconstitution des dossiers et éliminations----- | p. 59 |
| 4.1. Typologie du fonds----- | p. 59 |
| 4.2. Reconstitution des dossiers et éliminations----- | p. 63 |
| 5. Elaboration du plan de classement----- | p. 64 |
| 6. Intérêt du fonds----- | p. 66 |
| | |
| Conclusion----- | p. 69 |
| | |
| Annexes----- | p. 73 |
| | |
| Bibliographie----- | p. 85 |

Table des figures

| | |
|--|-------|
| 1. Photographies des archives Peugeot conservées dans le château familial à Valentigney----- | p. 33 |
| 2. Travée ouest de la Cathédrale de la SACM au XIX ^{ème} siècle----- | p. 38 |
| 3. Travée ouest de la Cathédrale de la SACM en travaux, avril 2004----- | p. 39 |
| 4. Vue d'ensemble du bâtiment de la Fonderie----- | p. 39 |
| 5. Vue du centre d'art contemporain----- | p. 40 |
| 6. Vue partielle de la salle de lecture commune au CERARE et à la BUSIM----- | p. 43 |
| 7. Fiche d'inventaire utilisée au MISE----- | p. 61 |
| 8. Proposition de fiche de description pour les échantillons de tissus----- | p. 62 |

Introduction

Pôle industriel de premier ordre au XIX^{ème} siècle, les racines manufacturières de Mulhouse remontent au milieu du XVIII^{ème} siècle. L'aventure du textile y naît avec la fabrication de toiles peintes appelées indiennes et constitue bientôt l'industrie dominante.

Cette industrie est née en 1746, quand quatre jeunes entrepreneurs disposant de capitaux s'associent et se lancent dans la fabrication de ces indiennes. L'Alsace bénéficie alors d'un régime douanier spécifique permettant le plein développement de ce commerce, dont les importations sont interdites ailleurs. Un siècle plus tard, Mulhouse est considérée comme le « Manchester français », son industrie textile est mondialement connue, bénéficiant de surcroît du rayonnement de la Société Industrielle dont sont membres bon nombre d'industriels du textile¹.

Au fil des siècles, l'industrie textile alsacienne doit faire face à de nombreux défis économiques et de dramatiques événements politiques, comme les trois changements de nationalité que connaît l'Alsace entre 1870 et 1945.

Dès les années 1960, l'industrie mulhousienne commence à présenter des signes de déclin. On se préoccupe alors de sauvegarder la mémoire de ce patrimoine qui a fait la fortune de la région mulhousienne et de ses environs. Musées et centres de culture scientifique et technique voient le jour, mais les documents d'archives, pourtant sources de première main, sont oubliés. Deux décennies plus tard, après un important travail de sensibilisation auprès des industriels, des décideurs municipaux et du public, les archives industrielles ont désormais un lieu de traitement, de conservation et de valorisation qui leur est propre : le Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques, le CERARE, s'installe à Mulhouse en 1983. Faisant à l'époque figure de pionnier (le Centre des Archives du Monde du Travail de Roubaix n'est alors qu'un vague projet), le CERARE a fêté ses 20 ans et reste un centre unique en matière de valorisation du patrimoine industriel, à la fois de par sa structure et les fonds qu'il conserve.

Dans le cadre de ma formation de DESS « Techniques d'archives et de documentation », j'ai été accueillie au CERARE pour un stage de trois mois durant l'année 2004. Ce stage s'est tenu aux mois de janvier puis de mai et juin. La mission principale qui m'a été confiée durant cette période consistait à classer le fonds des archives d'une entreprise textile familiale, Les Fils d'Emanuel Lang².

¹ Voir OTT, Florence. *La SIM, 1826-1876 : ses membres, son action, ses réseaux.*

² Désignés dans ce mémoire ainsi que dans l'inventaire qui lui est associé sous le sigle FEL.

Selon l'étymologie, le mot « textile » désigne une quantité de notions en rapport avec le « tissu ». Ces notions concernent aussi bien les matières premières que le produit final et les moyens de transformation de la matière brute en produit fini ou semi-fini.

Les industries textiles comprennent traditionnellement trois activités successives :

- ✓ les filatures fabriquent des fils à partir de fibres ;
- ✓ la seconde étape a lieu dans les tissages et les bonneteries, elle consiste en la fabrication d'étoffes ou de tissus à partir des fils issus des filatures ;
- ✓ la dernière étape est celle de l'ennoblissement, pour blanchir, teindre, imprimer et apprêter³ les étoffes obtenues dans les tissages.⁴

Le cas de l'entreprise des FEL est particulièrement intéressant, car ces entrepreneurs sont à la fois actifs dans la filature et dans le tissage. En effet, ils possèdent plusieurs usines. La première d'entre-elles est installée à Waldighoffen ; berceau de l'affaire, c'est un tissage. Après 1870, les FEL s'exilent à Nancy, où ils rachètent les FTBN, les Filatures et Tissages de Bonsecours-Nancy ; ils en conservent la double activité. La troisième usine des FEL est située à Hirsingue, non loin de Waldighoffen où tissage et filature cohabitent également. Les FEL interviennent donc dans deux des trois domaines de la production textile, et cela se retrouve très clairement dans les archives dont j'ai effectué le classement. De même, si les FEL n'assurent pas eux-mêmes l'ennoblissement de leurs produits, les relations avec les entreprises spécialisées dans ce domaine sont également très bien représentées dans le fonds, comme le prouve l'importante correspondance entre les FEL et la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon⁵. Fondée en 1856, l'affaire des FEL existe encore de nos jours, mais sous une raison sociale différente, « Emanuel Lang textiles », qui fait désormais partie du Groupe SIAT⁶.

³ Apprêt : opération que l'on fait subir aux matières premières comme le cuir ou les textiles avant de les travailler ou de les présenter

⁴ Article « textile » de *l'Encyclopédie de l'Alsace*, T.12

⁵ Sur la Blanchisserie et Teinturerie de Thaon, voir FERRY, Claude. *La Blanchisserie et Teinturerie de Thaon, 1872-1914*. Université de Nancy II, thèse, 1990.

⁶ Société Industrielle Altkirchoise de Textiles. Voir le site internet : <http://www.textile-siat.com/> référence du 10 juin 2004.

Ce mémoire présentera dans un premier temps une réflexion sur les archives privées, les archives d'entreprises et les archives familiales. Qu'ont-elles en commun ? Quelles sont leurs différences ? Qu'apportent les unes que l'on ne retrouve pas dans les autres ? En quoi se complètent-elles ? La deuxième partie de cette étude sera consacrée à la présentation du CERARE, de sa structure et de son action menée en direction de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine industriel. Cette présentation sera suivie de la description de la mission qui m'a été confiée pendant ce stage, à savoir le classement des archives des FEL et l'élaboration de l'instrument de recherche qui leur est consacré.

Première partie

**Archives privées, archives
d'entreprises, archives
familiales :**

**Divergences, convergences et
apports réciproques.**

6 “Aux entreprises qui doutent de l'intérêt de leurs archives, je réponds : "vous participez de l'activité de la société humaine, vous y présentez des options et des formes originales de dynamisme. Vous avez votre place dans l'histoire"”

Jean Favier
Directeur des Archives de France,
24 janvier 1985.

1. Définition des archives privées

La loi n°79-18 du 3 janvier 1979 définit les archives comme « l'ensemble des documents quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité »⁷. Cette loi consacre dix-neuf de ses trente-cinq articles aux archives privées. Pourtant, ces dernières restent pour ainsi dire indéfinies, ou plutôt, définies *a contrario*. Pour les archives publiques, le cadre légal est clair, elles sont « les documents qui procèdent de l'activité

- de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics ;
- des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public ;
- les minutes et les répertoire des officiers publics ou ministériels ».⁸

En ce qui concerne les archives privées, la loi est plus floue, puisque ces dernières sont « l'ensemble des documents définis à l'article 1^{er} qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 3 ci-dessus ». Par rapport aux archives publiques, les archives privées se placent dans un contexte bien particulier qui est celui de la sauvegarde du patrimoine. La preuve en est que la protection des archives privées ne porte que sur les documents « présentant du point de vue de l'Histoire un intérêt public »⁹.

⁷ Loi n°79-18 du 3 janvier 1979, art. 1.

⁸ Loi n°79-18 du 3 janvier 1979, art. 3.

⁹ Décret d'application n°1040 du 3 décembre 1979

Cependant, en dépit du flou qui entoure la définition des archives privées, et bien que l'on ne s'y intéresse que dans un contexte de sauvegarde du patrimoine, ces documents connaissent depuis quelques décennies un regain d'intérêt.

2. Les premières préoccupations en terme d'archives d'entreprises

Les archives d'entreprises peuvent être définies comme les documents produits ou reçus par l'entreprise, quels qu'en soient les supports, les formes et les dates, à l'exclusion des périodiques généraux et des registres de librairie servant de documentation¹⁰.

Les premières manifestations d'intérêt à l'égard des archives d'entreprises remontent à 1931. Une circulaire du Ministère de l'Instruction publique prévoit alors que les services d'Archives départementales devront désormais récolter les fonds présentant un intérêt historique dans les établissements en liquidation. En 1938, par un décret-loi, le législateur étend aux archives les dispositions d'un décret de 1913 relatif aux monuments historiques. Cela représente une avancée dans la protection des archives privées, bien que ce niveau de protection soit unique : on peut uniquement classer des archives historiques, il n'existe pas de possibilité d'inscription contrairement aux monuments¹¹.

Un pas décisif est franchi après la Libération¹². La conjoncture d'après-guerre et la vague de nationalisations qui a lieu (EDF, SCNF, Renault, création des Charbonnages de France) interpellent les Archives nationales sur leur rôle en matière de protection et de conservation des archives d'entreprises. En 1949, Charles Braibant, Directeur des Archives de France, crée un *Comité de Sauvegarde des Archives*. Ce dernier a pour mission de sensibiliser les entreprises à la conservation de leurs archives et de favoriser les dons et les dépôts d'archives d'entreprises dans des services d'archives publics. En parallèle, Charles Braibant décide de la création d'une nouvelle section aux Archives Nationales, la *Section des archives privées, d'entreprises et du micro-film*. Il en confie la direction à Bertrand Gille, conservateur spécialisé en histoire économique et technique.

¹⁰ OTT, Florence, Quel avenir pour les archives d'entreprises, *Revue d'Alsace*, 1988, T. 114

¹¹ Voir l'article de Christine de Joux, « Les archives saisies par le droit » in *Les Archives au fil du temps*, pp. 163-170

¹² Voir l'article de Raymond Darteville et Jean-François Eck, « Les archives des entreprises : aux sources de l'histoire économique » in *Les Archives au fil du temps*, pp. 29-68.

Le premier *Etat sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales* paraît dès 1957. En 1958 débute la parution d'un périodique, *Histoire des entreprises*, à l'initiative de Bertrand Gille.

Les premières années de vie de la section des Archives privées permettent le rassemblement et les versements de très nombreux fonds aux Archives Nationales. Ces fonds entrent principalement sous forme de dépôts révocables, très peu d'entre eux font l'objet de don, d'achat et encore moins de dation. L'Etat encourage ainsi la préservation des archives privées et prend en charge le patrimoine d'un certain nombre d'entreprises qui sont partie prenante de l'histoire économique et industrielle de la France comme les Manufactures de Sèvres (créées en 1745) ou la Compagnie de Chemins de Fer du Nord (créée en 1845). En quarante ans, ce sont ainsi plus de deux cents fonds qui sont déposés aux Archives Nationales. Tous les secteurs d'activité sont représentés : automobile, transport, énergie, chimie, mine, textile, banque.

Pourtant, en 1982, dans un rapport remis au Ministère de la Culture, Max Querrien fait remarquer que « les archives d'entreprises sont un ensemble immense pour lequel tout reste à faire ». Il précise que « l'enjeu est important puisque c'est la mémoire de la civilisation industrielle qui est en cause »¹³. La Direction des Archives de France initie alors une grande enquête à l'échelle nationale. Région par région, il s'agit de recenser les lieux de conservation d'archives d'entreprises.

3. L'enquête de 1983

Le processus de décentralisation institué par les lois Defferre en 1982 couplé à l'intérêt croissant pour l'histoire locale au début des années 1980 font que les archives d'entreprises sont vues d'un œil nouveau. De plus, le début des années 1980 semble marqué par le souci du patrimoine : 1980 est déclarée « année du patrimoine ». En 1981 se tient à Mulhouse un colloque sur les archives industrielles, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Enfin, on assiste alors à la création d'écomusées comme celui du Creusot-Montceau-les-Mines, et de centres de culture scientifique et technique, comme la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette.

¹³ Cité par Raymond Darteville et Jean-François Eck, *op. cit.*

L'enquête lancée par le Ministère de la Culture, alors occupé par Jack Lang, s'articule autour de cinq grands axes :

- ✓ évaluation des archives d'entreprises en France
- ✓ création de cinq centres d'archives du monde du travail
- ✓ verser les archives des sièges sociaux des entreprises au Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau
- ✓ mise en place d'actions de formation professionnelle
- ✓ création d'une agence de services auprès des centres d'archives du monde du travail

L'enquête est menée à l'échelle des régions, ce qui entraîne des disparités de moyens et des retours très variables. Certaines régions missionnent des historiens dans les entreprises (le Bas-Rhin par exemple), d'autres choisissent de déléguer des archivistes, plus à même d'apprécier la situation (le Haut-Rhin ou le Nord/Pas-de-Calais).

L'enquête ainsi menée permet le recensement de 209 fonds d'archives privées soit 4885 ml. Ces fonds complètent ceux qui sont déjà conservés dans des services d'archives publiques et qui représentent 6976 ml. Parmi les 209 fonds, 160 d'entre eux sont des archives d'entreprises proprement dites, principalement celles de sociétés anonymes. Les secteurs du textile, des transports et de la métallurgie sont particulièrement représentés. Enfin, 18 fonds sont alors encore conservés dans les entreprises.

Pour autant, il ressort de cet état des lieux que les archives d'entreprises se trouvent dans une situation catastrophique. En dehors des Archives nationales et de quelques services d'Archives départementales, il n'existe pas de politique réelle menée en direction des archives des entreprises. Les locaux dans lesquels sont conservés ces documents sont inadaptés et les mettent en danger. De plus, les personnes chargées de la gestion des archives ne sont pas qualifiées pour cette tâche, il n'y a pas de responsable d'archives ce qui entraîne l'absence de l'indispensable fonction de contrôle. Enfin, l'accueil des chercheurs dans ces conditions est impossible.

L'enquête montre également que des éliminations massives ont lieu, par désintérêt des documents. Ceux-ci sont conservés par respect des délais légaux, mais ils sont ensuite éliminés, car l'on ne se soucie pas de l'intérêt historique dont ils peuvent être porteurs. De

façon globale, les possibilités de dépôt d'archives industrielles dans les services d'Archives Départementales restent méconnues. Cette méconnaissance peut être due aux entrepreneurs, pour qui la fonction historique des documents n'est pas une préoccupation principale, mais également aux archivistes qui ne mettent pas suffisamment en avant cette possibilité de dépôt.

La création de cinq centres d'archives du monde du travail doit permettre de remédier à cette situation, et faire sortir les archives d'entreprise de la situation catastrophique dans laquelle elles se trouvent alors. Ces cinq centres devaient à l'origine être répartis dans cinq grandes régions, afin de quadriller le territoire. Dans les faits, un seul verra effectivement le jour en 1993, à Roubaix. Cette création s'inscrit clairement dans la politique de décentralisation qui est menée alors. Le Nord/Pas-de-Calais est choisi pour son passé industriel fort et ses nombreuses initiatives menées dans le domaine du patrimoine industriel. Enfin, des liaisons ferroviaires efficaces permettent de rallier Roubaix en une heure au départ de Paris, ce qui constitue un argument non négligeable. Installé dans l'ancienne filature Motte-Bossut, le CAMT conserve actuellement la quasi-totalité des fonds d'entreprises déposés aux Archives nationales¹⁴.

En dehors du CAMT, le seul organisme dédié aux archives industrielles est créé à Mulhouse dès 1983 ; le CERARE découle de la préoccupation croissante du sort des archives des entreprises. Il est à mettre à l'actif d'archivistes et d'industriels (*voir la 2^{ème} partie : la valorisation du patrimoine archivistique, économique et industriel rhénan*).

Au total, l'enquête de 1983 présente un bilan relativement réduit par rapport aux objectifs qui lui avaient été fixés. La formation professionnelle qui devait être mise en place existe, par le biais de l'Association des Archivistes Français, mais elle reste anecdotique en ce qui concerne les archives d'entreprises. Cependant, cette investigation de grande ampleur constitue une première prise en compte sérieuse des archives d'entreprise dans leur ensemble, à la fois d'un point de vue géographique (tout le pays a été considéré), mais également d'un point de vue scientifique ; on a cherché à évaluer la quantité de documents mais on s'est également attaché à leur conservation, à la formation nécessaire à mener autour des ces archives atypiques.

¹⁴ Seuls huit fonds sont restés à Paris, leurs propriétaires ayant refusé le transfert à Roubaix. Sur la genèse du CAMT, voir l'article d'Yvette Lebrigand « Le Centre des Archives du Monde du Travail » *La Gazette des Archives : archives municipales et patrimoine industriel*, 1^{er} trimestre 1995, n°168.

4. *L'importance du patrimoine pour les entreprises*¹⁵

Les années 1980 marquent une réhabilitation des entreprises et de l'économie de marché. La nécessité de la compétition économique est désormais reconnue. A côté de la stratégie managériale, la culture d'entreprise apparaît, et prend une place croissante. L'entreprise redevient « un acteur fondamental du lien social »¹⁶, ce qui en fait « un partenaire incontournable et privilégié en matière d'emploi et de rapport au travail »¹⁷. Ce changement d'image conduit certains des dirigeants de grands groupes à considérer davantage leurs archives.

Dans le domaine des archives d'entreprises considérées à l'intérieur des firmes et par elles, Saint-Gobain fait figure de pionnier. Créé en 1974, le centre d'archives intégré à l'entreprise trouve ses racines dans la tentative d'OPA¹⁸ opérée par le groupe BNS¹⁹ en 1968-1969. La conséquence indirecte de cette OPA avortée est la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson²⁰ en 1970. Avec cette fusion, le rapport à la culture d'entreprise est fondamental dans la recherche d'une identité nouvelle. Prises individuellement, les deux entreprises ont de profondes racines (Saint-Gobain est créée en 1665, Pont-à-Mousson en 1856), mais le groupe qu'elles forment désormais est récent. L'histoire des entreprises est vue comme une source d'expériences utiles et signifiantes pour tous les collaborateurs du groupe.

Le centre d'archives intégré à Saint-Gobain voit le jour en 1974. L'initiative du président du groupe et sa rencontre avec Maurice Hamon sont essentielles dans la mise en place de ce service. Conservateur aux Archives nationales, Maurice Hamon quitte le secteur public pour celui des archives d'entreprises, dont on a vu qu'elles étaient alors peu considérées. Le centre des archives de Saint-Gobain prend en compte à la fois la nécessité du pré-archivage mais également la préservation puis l'exploitation historique des

¹⁵ Voir l'article de Raymond Dartevelle et Jean-François Eck, « Les archives des entreprises : aux sources de l'histoire économique » in *Les Archives au fil du temps*.

¹⁶ Raymond Dartevelle et Jean-François Eck, *op. cit.* p. 40

¹⁷ Id.

¹⁸ Offre Publique d'Achat

¹⁹ Groupe formé en 1966 par la fusion de deux entreprises de verre. En 1969, BSN entre dans l'alimentaire en prenant notamment le contrôle d'Evian. Il devient groupe Danone en 1994.

²⁰ Groupe créé en 1856 en Lorraine ; leader mondial du tuyau de fonte

documents. Un bâtiment spécifique est ainsi construit à Blois, pouvant contenir 30 kml d'archives produites par toutes les filiales du groupe²¹. Le centre est géré de façon à prendre en compte les documents accumulés dans le temps mais également la production quotidienne d'informations, production qui s'accroît grâce à la capacité de stockage grandissante des nouveaux supports.

Si Saint-Gobain peut être considérée comme une entreprise pionnière dans le domaine de la gestion intégrée des archives, l'expérience menée fait des émules. A sa suite, plusieurs entreprises décident de s'engager dans une gestion rationnelle de leurs archives. Les dirigeants reconnaissent aux archives une finalité et une fonction de preuve, de mémoire, de compréhension et de communication.

Cependant, les années 1980 marquent l'intrusion brutale des marchés financiers dans la gestion des entreprises. La préservation des archives est remise en cause et dépend de deux facteurs. Le premier de ces facteurs est juridique : les conventions de fusion peuvent prévoir le transfert des archives dans le cadre de l'apport mobilier fait par une entreprise à une autre. Le second facteur tient à la sphère de décision présidentielle, à la culture et à la formation intellectuelle des dirigeants. Leur sensibilité par rapport à l'histoire comme outil de stratégie entrepreneuriale varie grandement.

Actuellement, ce sont environ cinquante entreprises publiques ou semi-publiques qui mettent à la disposition quasi-permanente des chercheurs des structures d'accueil.

Les archives courantes et intermédiaires représentent évidemment la grande majorité des documents d'entreprises. Elles sont conservées soit en interne soit par des sociétés d'archivage et ne sont communiquées, dans la plupart des cas, qu'à l'intérieur de l'entreprise. La difficulté pour l'archiviste réside souvent dans le choix des dossiers techniques à conserver au-delà des délais légaux en raison de leur intérêt historique. La collaboration avec des spécialistes se révèle ici indispensable pour pouvoir conserver les documents les plus significatifs. Ce sont ces archives historiques qui feront l'objet d'une communication plus large, dépassant le stade de l'entreprise même.

²¹ Saint-Gobain est implanté dans 46 pays.

Ces archives d'entreprises posent deux séries de questions²², l'une se rapportant à la production des documents, l'autre à la politique de conservation de ces mêmes documents. En effet, on peut se demander pourquoi, à une époque X, les dirigeants ont-ils consigné par écrit un certain nombre d'opérations ? Pour qui cet enregistrement a-t-il été fait et quelle forme a-t-il pris ? Les obligations légales n'expliquent pas tout. La seconde série de questions amène à s'interroger sur la politique de conservation : pourquoi certains documents ont-ils été conservés par l'entreprise pendant au moins 50 ans et d'autres pas ? Ont-ils été soumis aux délais légaux ? La mise en parallèle de la présence effective des documents d'archives historiques des entreprises avec la législation montre que la conservation est souvent antérieure aux prescriptions législatives. Les statuts par exemple ont été conservés par les entreprises depuis fort longtemps, tout comme leurs livres de comptes.

Les archives d'entreprises représentent une part importante des archives privées ; les archives familiales constituent cependant une part essentielle des fonds privés.

5. La spécificité des archives familiales²³

5.1. Essai de définition

En droit, les archives qui ne sont ni publiques ni semi-publiques sont des archives privées. Les archives d'une entreprise non publique sont donc privées au même titre que celles d'une famille, d'une association ou d'un individu. En France, des habitudes de langage ont été prises ; les archives privées regroupent les archives de familles, d'association, de personnes privées tandis que les archives économiques sont les documents des entreprises, des établissements bancaires, industriels et commerciaux. La série AP ouverte en 1949 aux Archives nationales ne reçoit ainsi sous le nom d'archives privées que les fonds de familles ou les papiers à caractère politique, littéraire et scientifique.

²² Voir l'article de François Robert, « Enquête systématique et apports heuristiques des archives d'entreprises » in *Les archives au fil du temps*, pp. 99-108.

²³ Voir le *Manuel d'archivistique*, pp. 401-413

Le renouveau des études historiques en France à la fin du XIX^{ème} siècle a attiré l'attention des chercheurs vers les archives privées. Ils ont alors pris conscience de l'importance d'une source encore peu exploitée. De même, au XX^{ème} siècle, le développement des recherches en histoire économique et sociale impulsé par l'Ecole des Annales, et aux dépens de l'histoire événementielle, conduit les historiens à s'intéresser à une histoire globale, et les amène à exploiter de nouvelles sources²⁴.

Les archives privées au sens qui a été défini ci-dessus comprennent plusieurs catégories de documents. Deux d'entre elles nous intéressent plus particulièrement ici, ce sont les archives purement familiales et les archives de fonction.

Les archives purement familiales peuvent contenir plusieurs types de papiers. On peut les répartir entre les documents généraux (généalogie et notices sur la famille, titres honorifiques etc.) et les documents relatifs à chaque individu comme leurs papiers personnels (actes d'état civil, diplômes), leurs relations avec leur famille (souvent présentes par le biais de la correspondance) ainsi que leurs relations avec le monde extérieur à la famille (également par la correspondance).

La distinction entre archives privées et papiers de fonction est souvent ténue et l'exercice de fonctions publiques ou officielles peut entraîner la présence de documents publics dans des fonds privés. En effet, jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, il n'existait pas de réglementation précise concernant le versement des documents publics et de nombreux titulaires de fonctions administratives, diplomatiques ou militaires ont souvent emporté leurs papiers en quittant leur charge. Françoise Hildesheimer souligne que cette frontière floue peut parfois être bénéfique, en donnant l'exemple de la disparition des archives du Ministère des Finances en 1871, « qui a pu être partiellement palliée par les documents conservés par les fonctionnaires »²⁵. Cette distinction floue se retrouve encore aujourd'hui ; comment considérer par exemple de la correspondance privée échangée entre un ambassadeur et un ministre ?

Dans le cas de fonctions purement privées, les documents relatifs le sont aussi. Il en est ainsi des exploitations commerciales, de fonctions dans une association, dans une

²⁴ Sur l'exploitation des archives privées par l'historien, voir *Histoire et archives de soi*, et en particulier l'article de Philippe Arriès et Dominique Klifa « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », pp. 7-18.

²⁵ HILDESHEIMER, Françoise. *Les archives privées : le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*, p. 17

entreprise ou un syndicat. Ce cas précis se rencontre dans le fonds des archives de l'entreprise des Fils d'Emanuel Lang. On pourrait même dire que ces archives sont doublement privées, puisqu'elles concernent à la fois une entreprise privée et la famille Lang.

5.2. Archives personnelles, archives familiales, archives de l'entreprise Lang

C'est plus particulièrement la distinction entre les archives de l'entreprise et celles de la famille qui nous intéresse ici. Qu'apporte chacune de ces catégories de documents à l'autre ? Quelles sont les informations que l'on trouve dans les archives de l'entreprise qui ne figurent pas dans celles de la famille Lang et inversement ? Enfin, quelle différence peut-on faire entre des archives familiales et des archives personnelles ?

5.2.1. Archives personnelles et archives familiales

Cette dernière question trouve un début de réponse à travers l'examen des fonds dits familiaux ou personnels conservés au CERARE²⁶. Parmi ces fonds, il apparaît que ceux qui sont qualifiés de fonds personnels contiennent des documents privés, mais produits ou reçus dans l'exercice des fonctions du producteur. Il en est ainsi du fonds Jacques-Henry Gros, qui permet d'investir la vie économique, sociale et culturelle de Mulhouse au travers des activités et engagement multiples de l'industriel. Parmi les documents conservés, les papiers proprement familiaux sont rares ; on y trouve un arbre généalogique de la famille Gros-Kœchlin, de la correspondance et des « souvenirs de famille ». Le fonds de l'architecte Jacques Schulé mène au même constat : les documents sont ceux de l'activité de l'architecte. Enfin, le fonds André Weber, longtemps conseiller régional, comprend essentiellement des documents issus de son activité en temps qu'homme politique.

Examinons à présent les fonds qualifiés de familiaux. Deux d'entre eux sont particulièrement riches d'informations. Le premier fonds est celui de la famille Engel²⁷, qui a participé activement au développement de Mulhouse au XIX^{ème} siècle. Le fonds de cette

²⁶ Voir le *Guide des fonds du CERARE*, 1999.

²⁷ L'un des membres les plus illustres de la famille Engel certainement Frédéric Engel-Dollfus (1818-1883). Vice-président de la SIM puis président d'honneur, il est associé de DMC. Grand mécène, il dote la SIM de nombreuses œuvres d'art ; il est également le promoteur de plusieurs musées mulhousiens. (OTT, Florence. *La SIM : ses membres, son action, ses réseaux*, planche illustrée hors texte).

famille restituée sur presque deux siècles l'histoire d'une des plus grandes familles de l'industrie textile alsacienne. Les archives des Engel offrent également une incursion historique dans le paysage culturel et social mulhousien. Les papiers de famille sont nombreux dans ce fonds. On y trouve ainsi plusieurs généalogies, puis des documents relatifs aux différents membres de la famille : biographies, nécrologie, portraits, correspondance, distinctions honorifiques etc.

Le fonds Zuber est lui aussi particulièrement riche en terme d'archives familiales. Il a été déposé au CERARE en septembre 2000 et constitue un fonds d'archives homogène et unique, de l'une des familles ayant initié et développé l'industrie mulhousienne, au même titre que les Engel²⁸. Ce dépôt est composé de deux sous-fonds : le fonds Zuber-Rieder et le fonds de la famille Zuber, le premier nous renseignant sur l'activité de la société Zuber et Cie²⁹. Ces archives permettent de pénétrer dans une famille d'entrepreneurs du XIX^{ème} siècle ; on peut y suivre les grandes étapes de la vie des membres, les relations entre les membres de la famille, l'éducation des enfants, les réseaux tissés par la famille et enfin la structure de son patrimoine. Une partie du fonds est constituée des papiers émis par la famille Spoerlin, belle-famille de Jean Zuber père, qui compte alors plusieurs pasteurs et écrivains. Ils laissent entrevoir les activités d'une famille bourgeoise et intellectuelle de Mulhouse. L'un des documents les plus représentatif du fonds est constitué du « contrat de mariage passé entre Jean Zuber fils, manufacturier à Mulhausen et Adèle Elise Oppermann, de Strasbourg, passé devant Me Frédéric Eugène Sandherr, notaire à Mulhausen le 26 juin 1833 »³⁰, qui constitue un document très personnel.

En l'absence de définition « officielle » sur les archives personnelles et familiales, on se basera, pour la suite de l'étude, sur cette distinction : sont archives personnelles, les documents produits ou reçus dans le cadre de l'activité professionnelle du producteur ; les archives familiales concernent quant à elles les documents relatifs aux individus en tant que femmes et hommes privés et leurs relations avec leurs famille et cercle de connaissance ne concernant pas leur activité professionnelle.

²⁸ Notes de Quentin Dubois, qui a réalisé le classement du fonds Zuber.

²⁹ Spécialisée dans le papier peint, à Rixheim.

³⁰ Cote CERARE 99A2865.

5.2.2. *Le cas des Fils d'Emanuel Lang*

Le cas des Fils d'Emanuel Lang est intéressant car le fonds déposé au CERARE mêle archives personnelles et archives familiales, les premières étant plus importantes, en volume, que les secondes.

Les archives personnelles des membres de la famille Lang peuvent être assimilées à celles de l'entreprise elle-même, tant il est difficile de les différencier. Comment distinguer en effet une lettre entre deux membres de la famille Lang relative à la marche des usines, particulièrement pendant les périodes des deux Guerres mondiales, et un bilan comptable de l'entreprise ? De même, pendant les conflits mondiaux, les Fils d'Emanuel Lang reçoivent de nombreuses demandes d'avance sur salaires de la part de femmes d'ouvriers mobilisés. Il est impossible de déterminer si ces archives font partie de celles des industriels en tant qu'archives personnelles, procédant de leur activité, ou de celles de l'entreprise tant les deux se confondent.

Une chose est cependant certaine : les archives personnelles des Lang concernent presque exclusivement le cadre de l'entreprise, et donc de leur activité professionnelle. Il n'y est fait mention de données personnelles que de façon exceptionnelle, et uniquement parce que cela se rapporte à l'entreprise. Alors qu'il reçoit une convocation à une assemblée générale, Edmond Lang, administrateur de l'entreprise, renonce à y participer et se démet de ses fonctions invoquant son état de santé (dossier 03A2981).

En est-il de même entre les archives familiales et celles de l'entreprise ? En partie seulement. Si les affaires purement familiales ne sont qu'exceptionnellement évoquée dans la correspondance professionnelle, les affaires de l'entreprise transparaissent davantage dans les documents familiaux. Cependant, on remarque que les Lang font une réelle distinction entre correspondance³¹ personnelle, celle écrite en tant qu'industriels, et correspondance familiale, intime. Ces lettres familiales évoquent en particulier la situation de la famille Lang ; c'est le cas d'une lettre de Maurice Lang annonçant à son cousin Edmond son admission à l'Hôtel Dieu et son rétablissement après un accident ou une

³¹ Sur l'aspect particulier de la correspondance, voir l'article de Cécile Dauphin, « les correspondances comme objet historique : un travail sur les limites », in *Histoire et archives de soi*, p. 43-50.

maladie qui n'est par ailleurs pas évoquée dans cette missive. Il en est de même pour les courriers échangés durant la Seconde Guerre mondiale, où les différents membres de la famille se font part de leur situation, annonçant décès et maladies.

La correspondance pose bien sûr le problème de l'accès à l'intimité de ceux qui l'ont produite. Pour autant, Michelle Perrot juge que ces documents privés « obéissent à des règles de savoir-vivre et de mise en scène de soi par soi qui régissent la nature de leur communication et le statut de leur fiction ». Elle ajoute que « rien n'est moins spontané qu'une lettre »³² ce qui semble évident quand on prend en compte les brouillons servant à la réaction d'une lettre et qui figurent en partie dans le fonds des archives des Fils d'Emanuel Lang.

Les archives familiales apportent donc un indéniable éclairage à celles de l'entreprise, dans la mesure où elles permettent de suivre plus explicitement l'évolution de la famille. Toutefois, il est évident que ces seules archives familiales ne sauraient remplacer les documents industriels nécessaires à la compréhension de l'entreprise et de son fonctionnement.

³² Introduction du volume 4 de l'*Histoire de la vie privée*, citée par Philippe Ariès et Dominique Kalifa, *op. cit.*

Deuxième partie

**La valorisation du patrimoine
archivistique, économique et
industriel rhénan :**

Le CERARE

1. Un contexte mulhousien particulier³³

Le souci de préservation des archives d'entreprises apparaît très tôt en Haute-Alsace. Son milieu industriel dense a connu de graves difficultés économiques dès les années 1960. Ces difficultés ont conduit à la création de musées techniques, mettant en lumière et en valeur l'activité industrielle de la région, mais ils ne concernaient alors que les objets et les bâtiments. A cette époque, les archives restent délaissées, alors qu'elles sont indispensables à qui veut appréhender la culture industrielle mulhousienne, comme celle de toute autre ville. Sources de première main, elles replacent la ville dans son contexte industriel et permettent de comprendre le développement de la ville, son urbanisme, ses infrastructures et son identité.

Le CERARE prend place dans cette optique de conservation et de valorisation du patrimoine industriel écrit. Il naît dans un contexte favorable à la culture scientifique et technique. On l'a vu, Mulhouse crée tôt des musées et des centres de culture scientifique et technique. Le souci de préserver la mémoire économique régionale est donc très présent. Lors de sa création, le CERARE bénéficie d'une part de cette « ambiance » scientifique et technique mais également de la convergence d'initiatives locales et nationales.

Dès juin 1979, deux journées d'études sont organisées à Mulhouse sur le thème « les archives industrielles, rebut du passé ou tremplin vers l'avenir ? »³⁴. Si cet intitulé prend une forme interrogative, il apparaît clairement que la volonté des organisateurs est de sensibiliser au potentiel des archives industrielles dans la vie des entreprises, mais également aux yeux du grand public, pour qui les archives du monde du travail présentent une certaine familiarité³⁵. A la fin des années 1970, les actifs sont nombreux à connaître le monde des usines et des entreprises. L'essor du secteur tertiaire commence à se faire sentir,

³³ Voir l'article de Florence OTT et de Catherine KREBS, « Le patrimoine industriel écrit : pour une exploitation stratégique et vers de nouvelles voies de valorisation », paru dans *L'archéologie industrielle en France*, juin 1996, p. 73-76.

³⁴ Voir l'article de Florence OTT, « Le CERARE, une première expérience en France », paru dans le *Bulletin historique de la ville de Mulhouse*, tome 3, 1987.

³⁵ OTT, Florence ; KREBS, Catherine, *op. cit.*

mais les secteurs primaire et secondaire occupent encore de grandes quantités de travailleurs en France.

Parallèlement à l'organisation de ces journées d'études, un groupe de travail se crée, qui se nomme « Archives industrielles ». Il a pour objectif de « recenser les fonds d'archives industrielles existant dans le ressort consulaire de Mulhouse, de déterminer les besoins de formation découlant de la gestion des fonds d'archives, d'étudier la possibilité de création d'un dépôt d'archives économiques et industrielles »³⁶.

La création de ce centre, qui deviendra le CERARE, est principalement due à deux hommes, tous deux figures reconnues dans leur milieu respectif : Jacques-Henry Gros, grand industriel mulhousien, et Raymond Oberlé, alors directeur des Archives municipales de Mulhouse et initiateur de la licence d'archivistique qui a vu le jour deux ans plus tôt à l'Université de Haute-Alsace. Si celle-ci est tout d'abord destinée à former les futurs archivistes municipaux, elle ne tarde pas à s'orienter vers l'enseignement de l'archivistique d'entreprise, pour lequel elle obtient une habilitation spéciale.

Le premier souci du groupe de travail est de réaliser une évaluation de la situation des archives d'entreprises en Haute-Alsace. En 1980, il lance une enquête auprès de vingt-quatre entreprises du ressort consulaire de Mulhouse, dont douze font l'objet d'une visite sur site.

*L'exemple des Fils d'Emanuel Lang*³⁷

L'entreprise « Les Fils d'Emanuel Lang » (par ailleurs un temps membre du CERARE) fait partie des firmes ciblées lors de l'enquête. Le questionnaire soumis aux entreprises comporte 3 grandes parties relatives à l'identité de l'entreprise, à son historique et à ses archives. En 1983, les FEL emploient 780 personnes. Les « dossiers servant quotidiennement ou fréquemment » sont centralisés. Les FEL disposent d'un plan de classement général « pour tout ce qui est autre que les archives de direction et comptabilité/personnel ». Ce plan est organisé de façon alpha-numérique.

³⁶ Voir l'article de Guy PERRET, « Les archives industrielles du ressort consulaire de Mulhouse », paru dans *La Gazette des Archives*, n° 117-118, 2^{ème}-3^{ème} trimestres 1982.

³⁷ Archives du CERARE, dossier 94/49.

Les « dossiers ne servant plus régulièrement à la vie de l'entreprise » ne bénéficient pas d'un plan de classement, mais ils disposent de locaux spécifiques. Ces archives sont réparties en 3 endroits : la direction générale conserve les actes de société, de constitution de l'affaire ainsi que les documents relatifs aux immeubles ; ces documents sont conservés dans un coffre, ce qui prouve bien l'importance que les industriels accordent à ce type de documents. Deux autres locaux sont aménagés au sous-sol : l'un, fermé à clé, sert au stockage des archives de la comptabilité et du personnel ; il est aménagé de rayonnages. Le second local est utilisé pour les autres documents. Dans les usines, on trouve alors les archives relatives aux données techniques et informatiques ; il est précisé que le service informatique a une existence propre depuis 1978, et qu'entre 1971 et 1978, l'entreprise a utilisé l'ordinateur de la SIAT³⁸.

Au regard des réponses apportées lors de cette visite, les FEL paraissent soucieux de leurs archives. Certes, les archives historiques ne sont pas organisées selon un plan de classement. Mais leur conservation dans le coffre de la direction générale prouve que les dirigeants sont conscients de la valeur que peuvent avoir de tels documents. De même, le local servant au stockage des archives comptables et du personnel est fermé à clé, ce qui est une marque non négligeable de l'attention portée à ces documents. Le questionnaire fait mention de destructions partielles déjà opérées, par fait de guerre. Il n'existe pas de politique systématique d'élimination. Enfin, en 1978, le siège social des FEL a déménagé, un tri a été effectué à cette période.

Lors de l'enquête, les FEL ne disposent pas d'un archiviste pour gérer leurs documents. Toutefois, en juin 1989, l'entreprise décide de créer un poste d'archiviste, qui sera chargé « de classer leurs échantillons par thème »³⁹. On remarque alors que ces échantillons « sont complètement mélangés ; il est donc difficile, voire impossible de les dater, d'où l'idée de les classer par thème ». L'archiviste serait rattaché au service de la création et aurait à mettre en place l'archivage des collections « d'une centaine d'années et par la suite en faire le suivi »⁴⁰. Le profil du poste précise que « rien n'est jamais sorti des usines ».

³⁸ Société Industrielle Altkirchoise de Textile.

³⁹ Lettre des FEL adressée à l'Université de Haute-Alsace, 9 juin 1989.

⁴⁰ Id.

On remarque ici que les FEL désirent traiter en priorité leurs archives textiles et non papier. Ils précisent d'ailleurs qu'une « fois le travail de classement des échantillons fait et le système pour les collections à venir mis en place, [l'archiviste] pourra s'occuper des archives, support papier de la maison »⁴¹. L'Université et le CERARE sont sollicités à cette occasion, pour faciliter le recrutement d'un archiviste par les FEL. Cette collaboration semble efficace, puisque l'archiviste entre en poste le 1^{er} septembre 1989. Les documents n'indiquent malheureusement pas l'action menée par celle-ci au sein de l'établissement, ni jusqu'à quelle période elle est restée en poste.

Les résultats de l'enquête et les solutions proposées

Au terme de l'enquête menée à Mulhouse, plusieurs options sont proposées afin d'assurer la conservation des archives d'entreprises. Deux de ces options sont rapidement abandonnées en raison d'une mise en œuvre qui se révélerait trop complexe ; il s'agit d'une gestion en interne d'une part et d'un dépôt dans les services d'archives publics d'autre part.

Cette seconde solution⁴² rappelle que les services publics d'archives ont une mission légale, depuis l'adoption de la loi de 1979, de veiller à la sauvegarde des archives d'entreprises. Cependant, ils se heurtent fréquemment à plusieurs types de difficultés. La première de ces difficultés est d'ordre juridique. En effet, les archives d'entreprises sont la plupart du temps privées. L'Administration ne peut agir que par persuasion à l'égard des propriétaires de documents, en attirant leur attention sur le rôle qu'ils ont à jouer dans le domaine culturel, et en les engageant à éventuellement confier leurs fonds à un service public qui les conservera et pourra les ouvrir à la recherche dans de bonnes conditions.

Cependant, cette collecte risque d'entraîner un deuxième type de difficulté, logistique cette fois. Les industries, les banques, produisent d'énormes quantités de papier⁴³. Face à ces masses, les Archives départementales se sentent bien souvent impuissantes, parce

⁴¹ Archives du CERARE, dossier 94/49

⁴² *Les Archives du monde du Travail, Actes du colloque de Saint-Avold*, introduction. Ce colloque avait mis en parallèle des interventions d'historiens et d'archivistes autour des archives industrielles.

⁴³ A titre d'exemple, et bien qu'elles aient subi de grandes pertes avant 1945, les Houillères du Bassin de Lorraine conservent 40 kml de documents.

qu'elles n'ont ni la place pour conserver ces documents, ni les effectifs nécessaires pour les collecter, les inventorier et les classer comme il conviendrait de le faire.

Enfin, à supposer que les deux premiers obstacles soient dépassés, il se pose une troisième question, d'ordre intellectuel. Etant évident que l'on ne peut pas conserver la totalité des archives produites par les entreprises, des éliminations s'imposent et elles doivent être décidées en toute connaissance de cause. L'archiviste est-il armé pour ces opérations ? La collaboration entre le professionnel du document et l'homme de l'art devient ici indispensable.

Ces difficultés rencontrées plaident en faveur de la création de centres comme le CERARE. En effet, les résultats de l'enquête montrent clairement que la solution la plus réaliste consiste à mettre en place un lieu de conservation centralisé qui accueillerait les archives industrielles tout en en garantissant bien sûr l'accès aux entreprises ayant effectué ces dépôts.

2. La création du CERARE

Cette création intervient en 1983, soit quatre ans après le début des travaux sur les archives d'entreprises. Elle est donc le fruit d'une longue réflexion. En 1982, par le biais de la Charte culturelle d'Alsace, une subvention de 370 000 francs a été accordée au futur CERARE, qui a permis l'achat de matériel d'équipement du Centre. Le groupe de travail se constitue alors en association de droit local, régie par les articles 29 à 71 du Code civil local.

La principale différence entre les associations d'Alsace-Moselle et celles du reste de la France réside dans leurs domaines d'application, qui ne sont pas limités à des activités désintéressées. Les associations d'Alsace peuvent dégager des bénéfices pour les réinvestir dans leurs activités ou encore les partager entre les membres. De plus, le statut d'association présente l'avantage de ne pas exiger de résultats financiers contraignants, bien que l'équilibre des comptes soit bien évidemment un gage de pérennité.

Le CERARE est inscrit au registre des associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse le 3 février 1983. Ses membres fondateurs sont les Chambres de Commerce et d'Industrie de Colmar, Mulhouse et Belfort, l'Université de Haute-Alsace, la Chambre des Métiers, la Société Industrielle de Mulhouse et la Ville de Mulhouse. On remarque dans cette liste la part prépondérante prise par les membres issus du monde du travail (CCI, SIM, Chambre de Métiers), ce qui témoigne de l'importance qu'ils accordent à la sauvegarde de leur patrimoine et à la création de ce projet. Ces partenaires légitiment de plus l'action du CERARE et se révèlent précieux quant aux appuis officiels qu'ils sont en mesure d'apporter à la structure.

Le Conseil d'administration élit Jacques-Henry Gros président du CERARE, qui veille toujours aux destinées de l'association.

En 1986, le CERARE s'installe dans les locaux qu'il occupe encore actuellement, derrière la Chambre de Commerce de Mulhouse, qui les met à disposition de l'association. D'une surface totale de 910 m², les magasins bénéficient de 760 m², soit une capacité de stockage de 3500 ml. Il est également créé une salle de tri de 100 m² ainsi qu'une salle de lecture de la même surface, et deux bureaux. Ces locaux sont inaugurés le 5 décembre 1986 en présence de Jean Favier, alors Directeur des Archives de France.

3. Les moyens du Centre

Le CERARE a fêté l'an passé ses vingt ans d'existence. Au fil des ans, ses moyens ont évolué. Si le centre occupe toujours les locaux dans lesquels il s'est installé en 1986, il prépare activement son déménagement (*voir «l'avenir du CERARE, le projet Fonderie»*). Les conditions de conservation dans ses locaux sont tout à fait correctes ; la température des magasins y est stable et régulée, la luminosité extérieure, du fait de la situation des bâtiments, est faible et l'entretien des locaux est effectué régulièrement.

3.1. Les moyens humains

Bien qu'ils soient essentiels, ces moyens strictement matériels seraient inutiles sans des moyens humains adaptés à l'activité du CERARE. Du fait des activités variées du centre, il est important de disposer d'un personnel polyvalent, formé à l'archivistique et qui puisse aussi bien assurer la gestion du centre, l'accueil des chercheurs, la formation et l'audit en entreprise.

Entre 1983 et 1985, le CERARE a fonctionné grâce à du personnel bénévole. A partir de 1985, deux personnes salariées sont employées : une archiviste, directeur du centre, et une secrétaire à mi-temps. Le CERARE comptera dans ses effectifs jusqu'à six personnes en 1995. Actuellement, l'équipe n'est plus composée que de deux personnes, un directeur bénévole et une archiviste attachée de direction. Cette situation n'est pas sans conséquence, car lors de missions sur le terrain, le centre ne peut accueillir de chercheur. Cela explique, entre autre, que ces derniers soient reçus sur rendez-vous. Ce manque de personnel a pu être pallié jusqu'alors par la présence d'étudiants réalisant leur stage au CERARE. Jusqu'à la rentrée 2002, le centre accueillait en effet un(e) étudiant(e) de DESS dit spécial, c'est-à-dire pour une durée de 6 mois, qui, en plus de sa mission de classement des fonds, pouvait assurer l'accueil du public. La disparition de ce DESS dans le cadre du réaménagement des cursus dû aux réformes LMD⁴⁴ prive également le CERARE de ressources humaines précieuses, car les stagiaires, qui continuent d'être reçus au centre ne le sont plus que pour trois mois, au mois de janvier puis une seconde fois en mai et en juin.

3.2. Les moyens financiers

Bien que la structure associative présente une certaine souplesse, les moyens financiers n'en restent pas moins prépondérants. Ils assurent la pérennité de l'association mais se révèlent souvent problématiques, car ils ne sont jamais garantis.

⁴⁴ Licence-Master-Doctorat, diplômes à bac +3, bac +5 et bac +8 qui doivent contribuer à une harmonisation universitaire au niveau européen et qui entreront en vigueur à la rentrée 2005.

Si les locaux occupés sont gracieusement mis à disposition, le centre doit faire face à d'importantes dépenses, notamment pour rémunérer son personnel mais également afin d'assurer des charges de fonctionnement qui sont particulièrement onéreuses en hiver lorsqu'il faut chauffer les espace de travail et les magasins.

Les rentrées d'argent sont constituées en premier lieux par les cotisations des membres. Fixé en assemblée générale, leur montant ne représente qu'une infime part du budget total. Le CERARE doit donc avoir recours à d'autres sources de financement, notamment les subventions.

Celles-ci proviennent de plusieurs organismes, comme la Région Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace ou encore la Ville de Mulhouse. La spécificité des subventions est d'être accordées pour un projet précis et ciblé, pour des dépenses d'investissement et non pour assurer le fonctionnement du centre. L'élaboration des dossiers de demandes de subventions requiert donc du temps car des recherches sont indispensables afin de présenter le fonds pour le traitement duquel on sollicite une subvention. Il faut bâtir un historique de l'entreprise concernée et évaluer les sommes nécessaires à la mise en valeur de ces documents. La présentation doit être la plus attractive possible, ce qui interdit le recours à un dossier-type qui serait adapté au gré des besoins.

Dans tous les cas, l'attribution d'une subvention reste aléatoire et même si elle est accordée, cette aide peut être très faible. C'est là tout le paradoxe d'une source de financement vitale mais toujours conditionnelle. L'idéal pour la structure serait bien sûr de parvenir à s'autofinancer, ce qui paraît difficile pour l'instant. Cependant, la part des ressources propres a considérablement augmenté grâce aux audits et aux missions d'expertise.

On pourrait se demander s'il ne serait pas plus rentable de séparer les activités du centre : d'un côté la mission patrimoniale, de l'autre une mission commerciale⁴⁵. En fait, cette expérience a déjà été menée. En 1996, le CERARE Sarl voit le jour ; cette structure est uniquement chargée de s'occuper du volet commercial de l'activité du centre. La

⁴⁵ Voir le mémoire de DESS de Virginie Caltot et Virginie Malolespzy, *Activités patrimoniales et commerciales au CERARE*.

distinction est nette entre les deux missions, mais cet essai se révèle être un échec, financièrement déficitaire au bout d'une année d'existence. La Sarl est liquidée, et le CERARE retrouve sa « distribution des rôles » initiale. Cet essai malheureux montre que les activités patrimoniale et commerciale ne peuvent être séparées. Les missions d'audit, bien que commerciales, doivent être menées par un archiviste qualifié, ce qui n'a pas été le cas, l'activité s'étant trouvée aux mains de commerciaux purs. Dans la situation actuelle, l'expertise est indispensable pour subvenir aux besoins du centre, mais elle ne doit pas être détachée de la mission première du CERARE, la valorisation patrimoniale.

Le financement du CERARE passe également par le stockage de certains fonds. Certains organismes font appel à lui pour conserver leurs archives intermédiaires ; le centre assure ici une prestation de service liée à la communication des dossiers contre rémunération. Le CIL de Mulhouse (Comité Interprofessionnel du Logement) dépose ainsi annuellement ses documents et en demande fréquemment la mise à disposition. Ce service ne concerne qu'une minorité des fonds conservés, en particulier les fonds non communicables, qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation auprès des chercheurs.

4. Les missions du Centre

4.1. Une mission patrimoniale

L'article 2 des statuts du CERARE présente l'objectif premier du Centre qui est la «sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine archivistique et documentaire dans le domaine économique et social de la Haute-Alsace et des régions environnantes » (*voir les statuts du CERARE en annexe 1*). La vocation première du Centre est donc patrimoniale. Cette volonté d'action est large, elle ne concerne pas uniquement le secteur mulhousien, bien que les fonds déposés au CERARE concernent principalement la Haute-Alsace. Cette situation s'explique aisément par la volonté des chefs d'entreprise, peu enclins à déposer leurs archives dans un centre trop éloigné de leur affaire. De plus, le champ de l'action patrimoniale du CERARE n'est pas orienté vers un domaine au détriment d'un autre.

Les fonds accueillis concernent un large éventail d'activités, comme la mécanique, les industries textile et minière ou encore l'habitat social. La vocation patrimoniale est la mission première du CERARE, elle passe par l'ouverture des archives à la recherche et leur valorisation. Elle se concrétise par la collecte, le classement et l'élaboration d'instruments de recherche permettant l'accès aux fonds accueillis. La mise en valeur est complétée par la publication d'outils comme *Le guide des fonds d'archives du CERARE* (2^{ème} édition parue en 1999), ou un dossier spécialement consacré *aux Images de marques de Mulhouse, Bâle et environs, 1830-1930*, édité en 1998 et qui présente un travail iconographique réalisé à partir des en-têtes des sociétés dont les documents sont conservés au CERARE.

Les chercheurs du CERARE sont principalement des étudiants dont les travaux universitaires nécessitent des recherches très orientées et très précises. Leurs consultations portent généralement sur l'industrie textile, la mine, la grosse mécanique ou les cités ouvrières. Les archives d'entreprises sont très favorables aux travaux universitaires, en particulier la maîtrise. En effet si l'histoire contemporaine est souvent très prisée des étudiants, l'Alsace pose le problème de la langue des documents à partir de 1870, ainsi que de leur lecture. Or les archives industrielles sont, pour la quasi-totalité des documents, rédigées en français, et donc tout à fait accessibles aux non germanophones. Depuis deux ans, le CERARE accueille également des chercheurs professionnels travaillant essentiellement sur le projet d'urbanisme de la Fonderie (*voir «l'avenir du CERARE, le projet Fonderie*). Enfin, le CERARE réalise des attestations de travail à partir des documents dont il dispose, et reçoit ainsi un troisième type de public.

4.2. Une mission de formation

En 1983, le CERARE participe à la grande enquête sur les archives d'entreprises lancée par la DAF. Une centaine d'entreprises sont contactées, des dossiers sont constitués, qui mettent en relief un manque d'information de la part des industriels face aux problèmes posés par les archives d'entreprises.

Pour remédier à cette situation, le CERARE organise un premier stage auquel participe onze entreprises. La mission du Centre s'enrichit d'un volet relatif à la formation. Les résultats nationaux de l'enquête de la DAF font apparaître une situation catastrophique des archives d'entreprises. Le CERARE organise donc un deuxième stage en 1984, à destination des industriels de Franche-Comté.

La formation dispensée par le CERARE touche deux types de public. Le premier public concerné est le personnel des entreprises. Cette formation prend la forme de journées d'études afin de mettre en place des procédures d'archivage internes.

Ainsi, en 2002, c'est l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse⁴⁶ qui a fait appel au Centre pour recenser et repérer ses archives historiques, élaborer des procédures d'archivages internes à l'entreprise et assurer la formation des secrétaires à qui il incombera par la suite de gérer les archives. Un plan de classement a été établi en rapport direct avec les services producteurs des documents. Les interventions en entreprises sont très souvent concomitantes avec l'acquisition des bases de l'archivage interne. Il serait en effet vain de mettre en place un processus dont les utilisateurs ne sauraient que faire. Cette formation aux bases de l'archivage constitue la première étape du circuit de l'archive. Une bonne gestion des archives courantes et intermédiaires constitue une préservation réussie des archives historiques. Leur collecte est grandement facilitée par un repérage précoce. C'est pourquoi il importe de sensibiliser très en amont les producteurs à la vie du document, et ce tout au long de la chaîne documentaire.

Le second public visé par la formation dispensée par le CERARE est un public constitué par les étudiants des formations d'archivistique dispensées à l'Université de Haute-Alsace, en maîtrise et en DESS. Maître de conférences en archivistique privée, directeur du CERARE, Florence Ott assure les cours magistraux et les travaux dirigés de cette discipline. La grande force du CERARE est de proposer aux étudiants des travaux pratiques se déroulant sur site. Ainsi, durant l'année universitaire 2002/2003, les étudiants de maîtrise ont participé à un sauvetage d'archives techniques dans l'entreprise d'appareils de refroidissement Quiri, située à Schiltigheim. De même, les étudiants de DESS ont participé au recensement des archives de l'entreprise Peugeot, sur le site de Sochaux.

⁴⁶ Voir le mémoire de DESS d'archivistique de Fanny Nardin, juin 2003.

L'année 2003/2004 a permis aux étudiants de maîtrise d'intervenir dans l'entreprise DMC, l'un des fleurons de l'industrie mulhousienne, pour assurer le repérage des documents avant transfert au CERARE. De leur côté, les étudiants de DESS classent un fonds des archives d'EDF. Chaque année, l'entreprise transfère un fonds au CERARE, où il subit un traitement complet, du recensement au conditionnement. Cette année, une collaboration étroite a été menée avec les archivistes d'EDF afin de répondre au mieux à la demande du client.

4.3. Une mission d'expertise : l'exemple de la collaboration avec le Groupe PSA

Le 3^{ème} axe autour duquel s'organisent les activités du CERARE est un axe d'expertise. Celui-ci est fréquemment lié à la mission de formation en entreprise, qui succède en général à l'audit. Cette activité d'expertise comporte deux volets : le recensement et l'identification d'arriérés, le conseil en élaboration de système d'archivage.

L'identification d'arriérés peut être illustré par l'exemple de l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse présenté plus haut, où 80 ml d'archives ont été recensés et parmi lesquelles les archives historiques ont été précisément identifiées.

Le CERARE mène actuellement une importante mission de recensement au sein de PSA Peugeot-Citroën. Le partenariat date de 2002 ; le CERARE est alors contacté par Peugeot afin de procéder à un audit des différents lieux de conservation des archives, principalement sur le site de Sochaux. Deux journées sont nécessaires afin de réaliser l'évaluation quantitative des archives et de procéder à l'analyse des besoins.

Le métrage total dépasse les 12 kml d'archives réparties sur différents sites et dont les conditions de conservations sont très diverses. La mission comporte également la réalisation d'un état des lieux à Chartres, dans une société d'archivage gérant 3 kml de documents déposés par le Groupe PSA, ainsi que la visite de locaux d'archives à Aulnay. Au terme de cet audit, la priorité fixée est l'identification des documents afin d'en éviter la disparition et la dispersion. Le moyen d'action préconisé est le recensement, qui est plus ou moins urgent selon les lieux de stockage des documents ; dans l'un d'entre eux en effet, les conditions de conservation ne sont pas assurées. Un autre de ces bâtiments sera prioritaire lors du recensement, car il n'est pas fermé à clé, et qu'aucun contrôle n'est effectué sur les entrées et les sorties de documents.

La typologie des documents conservés par Peugeot est très variée. Lors des visites préalables, le CERARE a ainsi identifié des archives papier essentiellement techniques en particulier des plans de montage de différents types de voitures, des photographies (environ 150 ml), des documents immobiliers, des registres comptables⁴⁷ ou encore des microfiches (environ 50 ml).

La collaboration se poursuit depuis la conclusion de ce partenariat, en particulier dans les locaux du Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux, et dans les caves du château de la famille Peugeot, situé à Valentigney, à quelques kilomètres de Sochaux. Le recensement au château du Rocher s'est déroulé entre les mois de janvier et juin ; il concernait deux salles, l'une située dans la cave du château, l'autre au rez-de-chaussée. Dans les deux cas, les conditions de conservations étaient correctes, bien que la cave se soit bien sûr révélée humide par endroits. Les photos de la page suivante présentent une partie des salles recensées.

⁴⁷ Conservés dans la cave du château de Valentigney, ils couvrent une large période allant de 1832 à 1948. Un répertoire sommaire en a déjà été dressé par Fabien Keller lors de son stage de DESS d'archivistique.



Figure 1 : une partie des registres et livres de comptes conservés dans la cave du château de Valentigney. Photo Hélène Both, 10 juin 2004.



Figure 2 : stockage d'une partie des archives Peugeot au rez-de-chaussée du château.

Au fur et à mesure de la collaboration, la confiance s'est installée entre les responsables des documents conservés par l'entreprise et le CERARE. Ainsi, un fonds des archives d'Antoine Peugeot était conservé dans la cave du château. Lors des premières séances de travail, le CERARE n'a pas obtenu l'autorisation de traiter ces archives, considérées comme familiales. Le travail progressant, ces archives seront finalement recensées à la fin du printemps⁴⁸.

L'objectif de PSA Peugeot-Citroën est de créer un centre d'archives intégré, qui conserverait tous les documents du Groupe afin de mettre en valeur tout son patrimoine écrit. Il faut souligner le souci de l'entreprise de conserver sa mémoire. La création de l'association de l'Aventure Peugeot⁴⁹ en 1984 marque les débuts de cette politique de conservation et de valorisation. Créée par les dirigeants de l'entreprise, cette association a pour but de resituer « l'histoire de l'implantation par la famille Peugeot d'une industrie mécanique dans la région du Doubs puis dans d'autres régions de la France et de l'étranger »⁵⁰. L'association s'attache pour ce faire à retrouver et à conserver documents et objets, témoins des différentes étapes de cette histoire, des développements technologiques et sociologiques, en mettant l'accent sur l'histoire des produits et sur la place de Peugeot dans le secteur automobile.

Les objets ainsi collectés prennent tout naturellement place dans les collections du Musée de l'Aventure Peugeot, à Sochaux. Les archives doivent quant à elles alimenter un fonds documentaire déjà destiné à constituer un centre de recherche historique en projet. Des instructions sont alors données aux sociétés du Groupe afin que celles-ci versent leurs archives à l'association dont le fonctionnement est assuré par quelques permanents. Une partie des archives de la Direction sont également collectées à ce moment, ainsi que les documents concernant les produits, qui sont consultables. Si l'on se replace dans le temps, les années 1984-1985, on s'aperçoit de la précocité de Peugeot dans sa prise en considération de son passé. L'entreprise fait partie des premières firmes à avoir mis en avant ce souci. Cette démarche prouve également que les entreprises sont capables de

⁴⁸ Ces documents se sont finalement révélés être des documents d'entreprise, relatifs à la période de la Seconde Guerre mondiale.

⁴⁹ KREBS, Catherine. *La gestion des archives d'entreprise : un enjeu économique et patrimonial : l'exemple du Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques*, p. 31-32.

⁵⁰ Extrait des statuts de l'association, cité par Catherine Krebs, *op. cit.*

prendre en charge leurs archives et d'assurer la protection de leur patrimoine si elles en ont la volonté, et un minimum de moyens.

Au fil des ans, la mission d'audit du CERARE s'est beaucoup élargie, ce qui a abouti à une profonde complémentarité entre les activités de formation et d'expertise au sein d'une même entreprise. Alors que les industries produisent de plus en plus de documents, on constate que les moyens humains sont largement insuffisants, à la fois en nombre, mais également du point de vue de leur formation.

5. Les fonds conservés au CERARE

Le CERARE conserve actuellement 150 fonds environ. Une très grande part est classée et fait l'objet d'un instrument de recherche. Les entrées et les classements sont, dans la mesure du possible, programmés, afin d'éviter que les fonds ne s'entassent avant de pouvoir être traités. Ainsi, le fonds que j'ai classé lors de mon stage est entré au CERARE à l'été 2002 ; son classement a débuté en janvier 2004, ce qui représente une courte période entre son entrée et son traitement. Bien entendu, lorsqu'une entreprise ferme ses portes précipitamment, le CERARE intervient le plus rapidement possible, comme cela fut le cas lors de la fermeture de l'usine Boussac à Wesserling⁵¹.

Plus des 2/3 des fonds conservés font l'objet d'un dépôt, la part restante étant composée de dons. La conservation des fonds au centre se fait au moyen des outils destinés aux archives publiques ; le contrat de dépôt type proposé aux déposants du CERARE est celui défini par la circulaire AD 65-11 du 15 mars 1965 relative « aux papiers confiés en dépôt aux Archives départementales » (*voir l'exemple de contrat de dépôt présenté en annexe 2*).

L'importance des dépôts tient aux caractéristiques du contrat. Le dépôt est « la seule modalité qui puisse faire l'objet d'un acte sous simple seing privé »⁵². C'est également la seule forme qui n'entraîne pas de transfert de propriété au bénéfice du dépositaire.

⁵¹ Voir le mémoire de DESS d'archivistique de Valérie de Matteis, juillet 2004 concernant la Manufacture de Wesserling.

⁵² BASTIEN, Hervé. *Droit des archives*, p. 80

Le don, qui concerne 30% des fonds du CERARE, est une procédure bien plus lourde que le dépôt. C'est la seule disposition qui entraîne un transfert de propriété des documents, l'article 894 du Code civil mentionnant que « la donation entre vifs est un acte par lequel le donateur se dépouille actuellement et irrévocablement de la chose donnée en faveur du donataire qui l'accepte ». La loi précise que « tous actes portant donation entre vifs seront passés devant notaire [...] et il en restera minute sous peine de nullité »⁵³.

Comme nous l'avons vu précédemment, les chefs d'entreprise sont peu enclins à déposer leurs archives au CERARE si leur affaire en est trop éloignée. De la même façon, ils sont nombreux à privilégier le contrat de dépôt qui n'entraîne pas de transfert de propriété de leurs documents.

Les fonds du CERARE concernent en majorité les activités industrielles de Muhlouse et de la Haute-Alsace. On y trouve ainsi des documents émanant de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques (SACM, 383 ml), qui sont surtout des archives techniques, ainsi que de nombreux autres fonds concernant la construction mécanique. L'industrie textile occupe également une place importante. Parmi ces fonds, on peut citer les archives de l'ancienne entreprise Schaeffer (60 ml) ou encore celles du groupe Boussac de Wesserling (50 ml).

Corollaire de l'activité industrielle, le logement ouvrier est particulièrement bien représenté au CERARE. Le fonds de la Société Mulhousienne de Constructions Ouvrières (SOMCO, 23 ml) est souvent utilisé par les chercheurs, car il donne accès à des multiples informations concernant la Cité de Mulhouse⁵⁴.

Outre l'industrie textile et la grosse mécanique, l'autre fleuron de l'industrie de la région mulhousienne est la potasse. Celle-ci se retrouve largement dans les fonds du CERARE, qui conserve les fonds de la Maison du Mineur et de la Potasse de Wittelsheim (2,80 ml), de la Société Commerciale des Potasses et de l'Azote (25 ml) et de la Société des Mines Kali-Sainte-Thérèse (57 ml).

⁵³ Article 931 du Code civil, cité par Hervé Bastien, *op. cit.*, p. 79

⁵⁴ Construite à partir de 1853, la Cité abritera jusqu'à 1000 maisons ouvrières ; le « carré mulhousien » reste un modèle de constructions ouvrières.

Enfin, l'un des fonds les plus consultés par les chercheurs du CERARE reste sans doute celui de la Société Industrielle de Mulhouse. Composé d'environ 50 ml de documents, celui-ci est incontournable si l'on entreprend des recherches sur l'histoire de Mulhouse, en particulier au XIX^{ème} siècle, en raison de l'influence des membres de la SIM dans le monde des activités industrielles et sur celui des élites urbaines.

6. L'avenir du CERARE : le projet Fonderie⁵⁵

6.1. Le projet architectural

L'avenir à court terme du CERARE est tout entier orienté vers sa participation dans le projet Fonderie et le déménagement que cela implique. Le contrat de plan Etat-Région pour les années 2000 à 2006 prévoit en effet la réhabilitation du bâtiment de la Fonderie de Mulhouse, locaux occupés par l'ancienne SACM⁵⁶. Cette construction concrétise la réunion de trois projets de nature différente.

Le premier de ces projets est urbanistique et réunit la Ville de Mulhouse et l'Université de Haute-Alsace. Il s'agit de créer un nouveau campus universitaire, qui soit à la fois proche du centre ville et de l'actuel campus de l'Illberg.

Le deuxième projet est universitaire ; il place au cœur de ce nouveau pôle la Faculté de Sciences Economiques, Sociales et Juridiques (FSESJ). Cette entité universitaire doit être couplée à un pôle documentaire important, composé de la BUSIM⁵⁷, de la section droit et sciences économiques de l'actuelle bibliothèque universitaire et des Archives municipales de Mulhouse.

Le dernier projet est celui d'un développement de l'Université, qui passe en particulier par l'extension du SCD⁵⁸ et le transfert d'une partie du fonds documentaire (la section droit et sciences économiques) à la Fonderie.

⁵⁵ Les illustrations présentées dans les pages suivantes proviennent du dossier réalisé par *L'Echo mulhousien* dans son numéro de mars 2004 ainsi que du cabinet Plisson et Mongiello, qui a bien voulu me faire parvenir quelques dessins du projet et que je remercie vivement.

⁵⁶ Société Alsacienne de Construction Mécaniques, une des grandes figures de l'industrie mulhousienne

⁵⁷ Bibliothèque Universitaire et de la Société Industrielle de Mulhouse.

⁵⁸ Service Commun de Documentation.

La réhabilitation de la « Cathédrale »⁵⁹ doit également accueillir un centre socio-culturel et un musée d'art contemporain ; les photographies suivantes présentent le bâtiment tel qu'il l'était à la fin du XIX^{ème} siècle ainsi que son état actuel pendant les travaux ; les esquisses et photographie de la page 40 présentent la façade du nouveau bâtiment ainsi qu'une vue du musée.



Figure 1 : la travée ouest de la Cathédrale de la SACM. Photo extraite de l'*Echo mulhousien*, mars 2004.

⁵⁹ Nom donné au bâtiment du temps de la SACM.



Figure 4 : la travée ouest de la Cathédrale en travaux.

Photo Hélène Both, avril 2004.

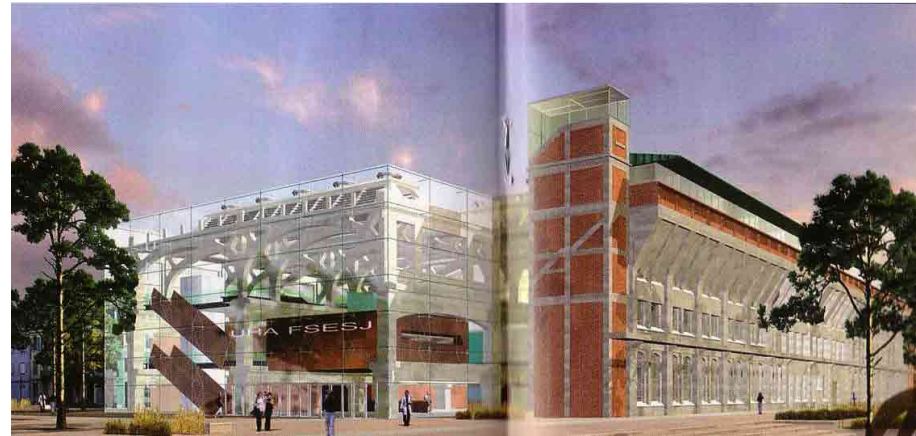


Figure 5 : vue d'ensemble du bâtiment de la Fonderie.

Illustration extraite de *l'Echo mulhousien*, mars 2004



Figure 6 : vue du centre d'art contemporain. Illustration extraite de *L'Echo Mulhousien*, mars 2004.

Au total, les travaux aboutiront à la création d'un nouveau pôle d'activités documentaires, de recherche et de formation tout à fait inédit. Les acteurs présents sur le site pourront en effet travailler en réseau et donner ainsi accès à différents services de type culturel. Cela permettra la réunion, sur un même site, de plusieurs sources d'information jusqu'alors dispersées dans la ville.

Le coût total de la nouvelle Fonderie est estimé à 30 millions d'euros. Son financement sera pris en charge par la Ville de Mulhouse et plusieurs partenaires comme l'Etat, l'Europe, le Conseil Régional d'Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin, l'Université de Haute-Alsace, l'ADEME⁶⁰, la Caisses d'Allocations Familiales et la Communauté d'Agglomérations de Mulhouse Sud Alsace⁶¹.

⁶⁰ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Voir le site de l'ADEME, www.ademe.fr

⁶¹ *L'Echo mulhousien*, mars 2004

6.2. L'intégration physique du CERARE

La présence du CERARE dans ce projet s'explique aisément par les liens déjà anciens qu'il a tissés avec l'UHA, par ailleurs membre fondateur du centre. Ces liens se sont renforcés depuis que le CERARE prend activement part à la formation MECADOCTO en permettant aux étudiants d'y effectuer leurs travaux pratiques, encadrés par Florence Ott, maître de conférence qui assure les enseignements en archivistique privée. C'est donc fort logiquement que le centre s'est vu intégré au projet de la Fonderie.

Le financement de cette intégration est actuellement au centre des préoccupations du CERARE. Il s'agit d'évaluer précisément les coûts liés à ce déménagement, afin de pouvoir monter des dossiers de subventions solides. Parmi les aides potentielles, il faut souligner l'importance du FEDER⁶², auquel le CERARE aura très certainement recours. Créé en 1975, le FEDER est un instrument financier de l'Union européenne destiné à réduire les disparités entre les régions et à favoriser leur développement équilibré « en attribuant des subventions aux acteurs locaux dans le cadre de programmes de développement établis en partenariat entre l'Union européenne, les Etats membres et les collectivités territoriales »⁶³. Le FEDER soutient en particulier des actions destinées à la reconversion et à la modernisation des espaces industriels ainsi que la promotion de la recherche, du développement de l'innovation technologique, ce qui correspond tout à fait au projet de la Fonderie.

Les subventions attribuées par le FEDER devraient permettre de couvrir une part des frais d'équipement des nouveaux locaux, en particulier des magasins de stockage. En effet, un premier devis établis pour une base de 7 kml de rayonnages mobiles s'élève à 185 000 € TTC, ce qui représente une dépense considérable. Si les subventions allouées s'avèrent insuffisantes, le CERARE envisage de récupérer ses actuels rayonnages, mais cette solution ne doit être employée qu'en dernier recours, car elle pose un certain nombre de problèmes. Cela impliquerait de vider les

⁶² Fond Européen de Développement Régional.

⁶³ <http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir/fich.dir/qr000925.htm> référence du 2 juillet 2004.

rayonnages dans les locaux actuels, de laisser les fonds au sol afin de déménager le stockage à la Fonderie puis d'y réintégrer les fonds.

Les participations financières ne sont à l'heure actuellement pas définies de façon certaine. Le CERARE sait pouvoir compter sur le soutien de ses membres, mais ignore encore quelle forme celui-ci prendra. Le souci majeur est actuellement de trouver des moyens de financer les équipements, et en particulier les magasins du centre, dont on vient de voir qu'ils constituent une dépense conséquente et dont un centre d'archives ne peut faire l'économie.

L'avant-projet définitif accorde au CERARE une capacité de stockage de 6 kml, pour une surface totale des locaux de 1200 m² environ. Cette surface se répartit entre :

- | | |
|--|----------------------------|
| ✓ une salle de tri de 100 m ² | ✓ une salle de formation |
| ✓ des bureaux | ✓ un espace de livraison |
| ✓ une salle de lecture | ✓ les magasins de stockage |

Toutes ces installations seront réparties sur trois niveaux. Le sous-sol accueillera les magasins, une situation qui permet de l'équiper en rayonnages mobiles, ce qui n'est pas possible dans les étages⁶⁴, et l'espace de livraison, pourvu d'un quai de déchargement. Le deuxième étage du bâtiment devrait être occupé par les bureaux ainsi que par les salles de formation et de lecture. Enfin, il est prévu d'installer la salle de tri dans une mezzanine, avec vue sur la salle de lecture.

Ces espaces seront les espaces « privés » du CERARE, les magasins ne devant être accessibles qu'au seul personnel du centre. De leur côté, les espaces de formation, d'accueil et la salle de lecture seront communs au CERARE et à la BUSIM.

⁶⁴ Sur les bâtiments d'archives, voir DUCHEIN, Michel, *Les bâtiments d'archives, construction et équipement*, paru en 1985 ; le site de la DAF propose également des informations en ligne : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/b%E2timents%20d%27archives/index.html> (référence du 15 février 2004).

Ces deux pôles documentaires reçoivent en effet une catégorie semblable de chercheurs, et conservent des documents⁶⁵ présentant des points communs ; leur réunion semble être une bonne solution.



**Figure 7 : vue partielle de la salle de lecture commune au CERARE et à la BUSIM.
Illustration fournie par le cabinet Plisson et Mongiello.**

La répartition des espaces entre les futurs occupants de la Fonderie est la résultante d'un important travail réalisé en collaboration avec le cabinet d'architectes Plisson et Mongiello retenu pour réaliser le projet. En effet, la construction de locaux d'archives obéit à des règles strictes de répartition et de fonctionnalité des espaces.

L'élément principal concerne l'existence de plusieurs circuits différents et qui ne doivent en aucun cas se croiser. On se trouve ainsi en présence

- ✓ du circuit des lecteurs et des étudiants
- ✓ du circuit du personnel
- ✓ du circuit des documents

⁶⁵ La BUSIM conserve un important fonds de livres anciens ; le fonds initial de cette bibliothèque est constitué des ouvrages de la SIM mis à la disposition des membres dès la création de la Société. Voir l'article 2 des statuts de la SIM.

La séparation entre les circuits du public et des documents est fondamentale. Le programme de construction a ainsi été réalisé conjointement entre l'architecte et les archivistes du CERARE. Cette collaboration est d'autant plus essentielle dans un projet tel que la Fonderie, car il s'agit non d'une construction, mais de la réhabilitation d'un bâtiment qui n'était pas du tout destiné à accueillir des équipements culturels.

Le CERARE est donc clairement intégré dans les nouveaux locaux de la Fonderie. Cette clarté n'est plus de mise concernant son intégration juridique.

6.3. Le statut juridique du CERARE

Si l'intégration physique du CERARE à la Fonderie est effective et entérinée, à l'heure actuelle, les questions restent nombreuses. Plusieurs pistes ont été étudiées et il est acquis que le CERARE conservera sa forme associative. On ne connaît toutefois pas encore les modalités d'emploi et les statuts du personnel employé. Enfin, la souplesse de l'association est-elle compatible avec le cadre universitaire, plus normatif ?

Le 31 mars 2004, le CERARE et l'Université de Haute-Alsace ont signé une convention-cadre de partenariat. Celle-ci précise d'entrée que « la place occupée par le CERARE dans les formations des filières du Département des Sciences de l'Information et Métiers de la Culture⁶⁶ de l'UHA et son active collaboration avec le laboratoire du CRESAT⁶⁷, équipe d'accueil de l'UHA, justifie pleinement son implantation dans les bâtiments de l'UHA ».

Si cette convention traduit « une volonté commune de pérenniser la collaboration existante », il est clairement posé que « la personnalité juridique propre à chacune de ces entités » sera conservée (article 2). Le CERARE intégrera donc la Fonderie en tant qu'association.

⁶⁶ Créée en juin 2003, le SCIMEC regroupe les filières documentation, archive et muséologie de l'Université.

⁶⁷ Centre de Recherches sur les Economies, les Sociétés, les Arts et les Techniques, laboratoire de recherches créé en 1984. Voir le site du CRESAT, <http://www.cresat.uha.fr/référence> du 2 juillet 2004.

La convention donne en fait un cadre officiel à des pratiques depuis longtemps existantes ; elle consigne noir sur blanc la coopération du CERARE dans le domaine de la formation et de l'enseignement (article 3), mais évoque également l'avenir du centre, qui prend place dans un projet de développement d'un pôle archivistique (article 4).

Ce développement passe par des actions de protection des archives essentielles à la conservation du patrimoine, notamment la numérisation de photographies anciennes ou de supports fragiles comme les plans ou les plaques de verre (article 4.2.). Cette opération de numérisation est devenue possible cette année grâce à l'acquisition par l'Université d'une station de numérisation⁶⁸ installée dans les locaux du CERARE depuis le mois de mars 2004.

De plus, la convention évoque la possibilité de concevoir des « Cd-rom, des produits culturels et de communication [destinés] à la valorisation et à la diffusion de ce patrimoine industriel mal connu des chercheurs et du grand public » (article 4.2).

Au total, la convention signée entre le CERARE et l'Université évoque davantage l'avenir « intellectuel » du centre que son avenir matériel. A l'heure actuelle, les modalités financières afférentes à cette intégration ne font pas définies, en particulier concernant la participation aux frais de fonctionnement. Ces dispositions seront réglées par des avenants à la convention, mais il semble que l'on s'oriente vers un CERARE locataire de ses locaux à la Fonderie, une location qui devra être définie par rapport aux moyens du Centre. La convention est conclue pour une durée d'un an, et reconductible tacitement d'année en année « sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la date d'échéance annuelle » (article 9).

⁶⁸ La station est composée de deux puissants ordinateurs Macintosh équipés de logiciels de retouche d'image et de numériseurs, format A4 et A3.

Le déménagement des documents nécessitera l'élaboration d'un récolement précis des fonds conservés, seule garantie d'un transfert réussi. Il s'agira de faire correspondre à de rapides descriptions des dossiers les cotes des documents et leur localisation dans le dépôt actuel, afin de pouvoir les ranger précisément dans les magasins de la Fonderie, sans casser l'ordre topographique utilisé. Cette opération est programmée pour le début de l'année 2005. Là encore, la question du personnel nécessaire à la bonne conduite de l'opération se pose avec une insistance croissante.

Troisième partie

La mémoire d'une entreprise textile familiale :

Le classement des archives des Fils d'Emanuel Lang

1. Présentation du fonds

La principale mission qui m'a été confiée pendant ce stage est le classement des archives de l'entreprise familiale Les Fils d'Emanuel Lang. Afin de reconstituer l'historique du fonds, j'ai pris contact avec Antoine Lang, descendant direct du fondateur de l'entreprise⁶⁹, et déposant du fonds.

Ce fonds a été déposé au CERARE au mois de juillet 2002. Les premiers contacts entre les descendants des FEL et le CERARE datent de 1996, mais le contrat de dépôt n'est signé que six ans plus tard (*voir le contrat de dépôt en annexe 3*). Antoine Lang précise que « c'est après mûre réflexion, qu'ayant appris l'existence du CERARE » il a décidé, en compagnie de ses deux sœurs, « de confier ces documents [au CERARE] [...] afin d'en assurer la conservation et d'en faciliter l'accès éventuel pour les générations futures »⁷⁰.

Les documents déposés sont en fait les archives de Philippe Lang, le père d'Antoine, l'une des grandes figures de l'entreprise, longtemps administrateur de la société. Celui-ci avait conservé une partie des archives du bureau de la rue Bachaumont à Paris, lors de la fermeture du siège parisien. Antoine Lang et ses sœurs ont recueilli ces documents à la mort de leur père en 1995.

Ces archives constituent « un rassemblement aléatoire de documents ». Aucun tri n'a été effectué « à l'exception de quelque pièce à caractère tout à fait personnel ou familiales »⁷¹ qui ont été extraites. Les documents étaient stockés dans de vieux cartables, dans de grandes boîtes en bois, en liasse, ou tels quels pour les ouvrages de bibliothèque. Certains documents ont souffert de cette situation, en particulier certains journaux, qui avaient pris l'humidité et étaient devenus inexploitables.

Nous sommes donc en présence d'une part des archives du siège social de l'entreprise des FEL. Cela peut expliquer la masse de documents concernant les autres sites de l'entreprise, situés à Nancy, Waldighoffen ou encore Hirsingue, dont

⁶⁹ Antoine Lang est le fils de Philippe Lang, l'une des figures principales de l'entreprise, lui-même arrière petit fils d'Emanuel. Voir l'arbre généalogique simplifié de la famille Lang, p. 19 du tome 2.

⁷⁰ Lettre d'Antoine Lang, datée du 14 mai 2004.

⁷¹ Id.

les directeurs envoient régulièrement des comptes rendus aux administrateurs installés à Paris.

Ces archives sont essentiellement constituées de correspondance, mais celle-ci n'est pas présentée sous forme de registre. Deux conséquences en découlent. D'une part, la méthode de classement devra nécessairement être adaptée à cette typologie particulière. D'autre part, et cela est important pour la compréhension de la vie de l'entreprise, l'absence de registre de courrier se fait cruellement sentir en ce qui concerne le courrier départ. En effet, nous ne disposons presque exclusivement que des courriers reçus rue Bachaumont, très rarement de ceux qui en sont partis à destination des usines en province. Cela peut rendre la compréhension de certaines lettres difficile, car bien souvent celles-ci débutent ainsi : « faisant référence à votre lettre du [...] courant » et répondent directement à une question posée sans que l'on sache de quel sujet il s'agit.

2. Présentation historique de l'entreprise

Pour bien appréhender le fonds des archives des FEL, il convient d'en dresser un rapide historique. On trouvera une présentation plus détaillée dans l'inventaire associé au fonds, et qui constitue le second tome de ce mémoire.

Le nom de la famille Lang apparaît pour la première fois en Alsace au milieu du XVII^{ème} siècle à Durmenach. Les débuts de l'industrie familiale se situent en 1856, date à laquelle Emanuel Lang achète un tissage sur la rivière Ill à Waldighoffen. Il y appelle ses quatre derniers fils comme associés. L'entreprise devient alors une société en nom collectif, Les Fils d'Emanuel Lang.

Lors de l'Annexion de 1871, les Lang refusent la nationalité allemande. Ils quittent l'Alsace et s'installent à Nancy, où ils rachètent une entreprise de filature et de tissage, à Bonsecours. En 1887, Raphaël, l'un des associés, revient à Waldighoffen et reprend possession de l'usine. En 1892, Paul, l'un de ses frères, épouse la fille d'un riche industriel textile viennois. La dot de son épouse lui permet de construire une nouvelle usine, à Hirsingue, à environ 6 kilomètres de Waldighoffen, et lui apporte une seconde filature, à Rouen. Les FEL sont désormais

à la tête d'un ensemble de quatre usines, bientôt dirigées depuis un siège social installé à Paris.

La Première Guerre mondiale marque un sérieux coup d'arrêt pour les usines des FEL. Les destructions sont massives, mais les travaux de reconstruction entamés très rapidement permettent une prompte remise en route. En 1922, les différentes sociétés sont réunies au sein d'une société anonyme.

Le second conflit mondial entre 1939 et 1945 est aussi destructeur que le premier, à ceci près que dès 1940, les Lang sont interdits de séjour à Hirsingue en raison de leur religion juive.

Les vicissitudes liées à la Seconde Guerre mondiale conduisent les dirigeants de l'entreprise à vendre les usines de Rouen et puis celle de Nancy. L'activité se concentre à présent sur les deux usines alsaciennes d'Hirsingue et de Waldighoffen. A partir des années 1970, l'entreprise réoriente son activité pour s'adapter aux crises économiques.

L'année 1998 marque la fin d'une gestion familiale plus que séculaire. Le groupe SIAT rachète l'entreprise et en est à sa tête aujourd'hui. Actuellement, « Emanuel Lang Textiles » emploie environ deux cents salariés, tous occupés dans l'usine d'Hirsingue, située rue Paul Lang, en référence au fondateur de l'affaire.

3. Méthodes de classement et de cotation

3.1. Rédaction des analyses et classement

Plus des deux tiers du fonds des FEL sont composés de correspondance. Les méthodes de classement ont donc dues être adaptées à cette typologie. Il est vite apparu qu'un traitement pièce à pièce s'imposait. Trois cas principaux se sont présentés.

Certains documents étaient conservés dans de grandes boîtes en bois, sans aucun ordre ni sans aucun lien entre eux. D'autres étaient réunis dans des dossiers, mais à l'intérieur de ceux-ci, on ne retrouvait aucun lien logique entre ces documents. Enfin, le troisième cas qui s'est présenté, plus rare que les deux premiers, était celui

de dossiers sur lesquels figurait une thématique, mais qui ne correspondait pas à celle des documents contenus.

Pour chaque document, il a été établi une fiche d'analyse, comportant un numéro d'ordre provisoire. Les fiches ont été rédigées dans un premier temps sans rigoureusement tenir compte de la norme ISAD/G. Une fois le plan de classement élaboré, certaines analyses ont été remontées d'au moins un niveau pour devenir des sous rubriques. Les fiches ont toutefois été rédigées de la façon la plus proche possible de la norme, pour faciliter la rédaction définitive des analyses une fois le plan de classement validé.

Lors de l'élaboration de l'inventaire définitif, respectant l'ordre défini dans le plan de classement, le problème de la normalisation des analyses s'est rapidement fait jour. Si les quelques dossiers constitués ont pu facilement faire l'objet d'une analyse normalisée, il n'en a pas été de même pour la correspondance. Pour ce type de document, les descriptions ont alors été rédigées sur un modèle mentionnant l'expéditeur, le destinataire et l'objet de la correspondance. On obtient des analyses de ce type :

Lettres de Charles Lang à Edmond pour lui annoncer son retour à Paris.

L'application de la norme s'est également heurtée aux ouvrages de documentation que l'on trouve dans le fonds. J'ai tout d'abord élaboré des analyses où l'auteur prenait la place de l'intitulé du dossier. On obtenait par exemple :

E. Degener-Böning. – Tables de parité pour cotons : livret cartonné. 1900.

Ce procédé m'a semblé bancal, car il n'est pas réellement adapté à ce type de document puisqu'il n'a pas été conçu dans cette optique. Je me suis alors tournée vers les normes de référencement documentaire, en particulier la norme Z44-005-1. On obtenait cette fois une référence du type :

DEGENER-BÖNING, E. Tables de parité pour cotons. 1900.

Cette solution aurait pu être satisfaisante si la documentation avait été composée par un ensemble homogène de documents, ce qui n'est pas le cas. On trouve ainsi dans cette rubrique principalement des monographies et des périodiques. Or monographies et périodiques ne se réfèrent pas selon le même modèle. De plus, les éléments disponibles pour rédiger la notice variaient d'un ouvrage à l'autre, les notices n'auraient donc jamais eu la même forme, même en se contentant des seuls éléments obligatoires.

Après avoir renoncé à appliquer la norme ISAD/G à la documentation, j'ai également dû abandonner l'idée d'un référencement documentaire. La solution finalement adoptée consiste en une simplification à l'extrême des analyses relatives à ce type de documents. Seuls les titres ont été retenus pour les monographies. Les périodiques ont été traités de la même façon, mais en y ajoutant la mention du numéro présenté, pour ne pas tromper le lecteur. On obtient ainsi, pour les monographies puis pour les périodiques :

L'inflation et ses conséquences. 1926

Bulletin de la Société Industrielle de l'Est, n°166 et 171. 1937

Afin de faire ressortir les ouvrages, les titres de monographies et de périodiques apparaissent en italique, comme le prévoit la norme Z 44-005-1.

Il résulte de ce travail d'adaptation de la norme au fonds traité une certaine disparité des analyses, ce qui peut être perturbant. Cependant, le principe de base d'élaboration de ces analyses a été de les rendre le plus clair possible, en s'écartant de la normalisation si le besoin s'en faisait sentir. Il ne faut pas perdre de vue que c'est principalement au chercheur que s'adresse l'inventaire, il faut donc que celui-ci puisse le comprendre pour l'exploiter pleinement.

La phase d'analyse et d'élaboration des fiches a duré tout le mois de janvier, ainsi que les deux premières semaines de la seconde partie du stage, au mois de mai. Au total, six semaines auront été nécessaires pour analyser environ 6 ml de documents.

Au fur et à mesure du classement, les analyses ont été incorporées dans un fichier Word, dans l'ordre des cotes provisoires. Par la suite, lorsque le plan de classement a été défini, il a suffi de les déplacer dans les rubriques du plan où elles devaient prendre place.

C'est lors de l'élaboration de ce fichier Word que je me suis rendue compte que des analyses identiques revenaient à plusieurs reprises. C'était notamment le cas pour les archives relatives à la situation des usines, en particulier celle de Nancy, dont les directeurs rendent compte à la maison de Paris. A ce sujet, il faut noter que la date de l'établissement du bureau rue Bachaumont pose problème.

Certains ouvrages situent cette installation avant la Première Guerre mondiale. Les documents du fonds que j'ai classé ne vont pas dans ce sens. Les statuts passés devant Me Laissy le 27 juin 1922 par Paul Lang, « demeurant à Paris, avenue Hoche », sont clairs : l'article 4 stipule que « la société a son siège à Nancy, Bon-Secours [et qu'il] pourra être transféré ailleurs dans Nancy par simple décision du conseil d'administration »⁷². Ce siège est transféré en 1929, une décision qui est entérinée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 1929. La première résolution précise que « l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer son siège social de Nancy (Bon Secours), à Paris, 11 bis Rue Bachaumont »⁷³

Cependant, les documents traitant de la situation des usines antérieurs à ce transfert sont tous envoyés à « Messieurs Les Fils d'Emanuel Lang à Paris ». On peut donc penser que même si le siège social est officiellement établi à Nancy, les affaires sont dirigées depuis Paris parce que les associés des FEL y résident. Cela

⁷² Copies de statuts successifs des Fils d'Emanuel Lang adressés à Philippe Lang en 1974, statuts de 1922. Cote 03A2971.

⁷³ Copies de statuts successifs des Fils d'Emanuel Lang adressés à Philippe Lang en 1974, procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 1929. Cote 03A2971.

peut expliquer que l'on trouve différentes versions relatives à la date du transfert dans la capitale. Les affaires semblent être menées depuis Paris, il est possible que l'on ait assimilé cette situation au transfert du siège.

Cet état de fait n'est pas sans conséquence sur les archives conservées par le CERARE. Antoine Lang précise que les documents recueillis sont ceux que son père a sauvés lors de la fermeture du bureau de la rue Bachaumont. Cependant, les relations étaient déjà intenses entre Paris et les usines en province avant 1929 ; les documents produits à cette époque, soit entre le début du XX^{ème} siècle et 1929 sont donc venus s'ajouter aux archives « officielles » du siège parisien.

Les fiches dactylographiées dans le bordereau Word représentent 1780 numéros provisoires. Puisque certaines analyses sont identiques, elles ont logiquement été regroupées dans le plan de classement, et certains numéros fusionnés pour ne former plus qu'une seule cote. Au total, le fonds comporte 1398 cotes.

3.2. L'instrument de recherche⁷⁴

De façon générale, les instruments de recherche archivistique sont classés en deux grandes catégories : les instruments de recherche analytiques et les instruments de recherche synthétique. Les premiers « fournissent une description individualisée jusqu'au niveau de la pièce (ce sont les inventaires) ou du dossier (ce sont les répertoires) »⁷⁵. Les instruments synthétiques proposent quant à eux « une description individualisée pour chaque fonds ou chaque sous-fonds (ce sont les états des fonds) ou jusqu'à chacune des séries organiques (ce sont les états sommaires ou les états des versements) »⁷⁶.

⁷⁴ Voir *Les instruments de recherche dans les archives* de Christine Nougaret et Bruno Galland, et en particulier le chapitre V « Le choix du niveau de description : la typologie des instruments de recherche », p. 117-136.

⁷⁵ NOUGARET, Christine ; GALLAND, Bruno, *op. cit.* p. 118

⁷⁶ Id.

Dans le cas des archives des FEL, ce sont les instruments analytiques qui nous intéressent, et en particulier les inventaires.

Là encore, plusieurs types d'instrument existent. L'archiviste peut ainsi élaborer :

- ✓ un inventaire sommaire
- ✓ un inventaire analytique
- ✓ un inventaire-index

Nous ne nous intéresserons ici qu'aux deux premiers types d'inventaires. Dans les deux cas de l'inventaire sommaire et analytique, le niveau de la description est celui de la pièce. La différence porte sur le degré de précision avec lequel les pièces sont décrites. L'instruction du 25 mars 1909 dispose que « l'inventaire sommaire...décriera les pièces auxquelles il s'applique ; étant sommaire, cette description emploiera le moins de mots possible...toutes les pièces seront analysées, mais elles le seront sommairement »⁷⁷. Cette définition restant relativement subjective, il est possible de la préciser en la mettant en rapport avec celle de l'inventaire analytique, qui fournit « pour chaque pièce une véritable analyse diplomatique »⁷⁸. Au total, on peut dégager les éléments devant figurer dans les deux types d'inventaires. L'inventaire sommaire comprendra au minimum :

- ✓ la cote de la pièce ou son numéro dans l'article
- ✓ sa date
- ✓ son contenu
- ✓ la nature du document
- ✓ « éventuellement d'autres informations, mais seulement lorsqu'elles paraîtront indispensables pour signaler un élément inhabituel »⁷⁹. C'est dans cette partie de l'analyse qu'on indiquera par exemple la langue du document si elle diffère de celle employée dans le reste du fonds.

⁷⁷ NOUGARET, Christine ; GALLAND, Bruno, *op. cit.* p. 121

⁷⁸ Id.

⁷⁹ Id.

L'inventaire analytique, en plus de ces éléments, indique également le lieu où la pièce a été rédigée, l'importance matérielle de la pièce ou de l'article, sa pagination et les caractéristiques matérielle de l'article ou de la pièce.

L'instrument de recherches établi pour accéder aux archives des FEL est un inventaire sommaire. Ce type d'instrument s'est imposé de lui-même dès les débuts du classement. Le traitement de la correspondance imposait une analyse pièce à pièce, qui constituait le niveau de description le plus bas. L'instrument de recherche se définissant par rapport à ce niveau le plus bas, c'est donc un inventaire qui résulte de ce classement, tout en présentant par endroits des analyses réalisées au niveau du dossier.

3.3. Précisions sur la terminologie employée

Le fonds des archives des FEL contient de nombreux documents, dont le regroupement en rubriques au sein du plan de classement a parfois été complexe. Par souci de clarté, certains thèmes ont été dédoublés, ce qui amène à préciser les dénominations utilisées.

L'« outil de production » se différencie de l'« équipement de l'entreprise ». On trouvera ainsi dans la rubrique « outil de production » tous les documents se rapportant à l'activité textile : machines, instruments ou accessoires nécessaires à la confection textile. L'équipement des usines regroupe quant à lui les archives relatives à tout outillage autre que celui se rapportant exclusivement au tissage. On trouvera par exemple dans cette rubrique des documents traitant de la réparation de l'ascenseur de l'usine de Nancy, ou encore l'installation du téléphone.

Il en est de même pour la documentation. Celle-ci se répartit principalement entre documentation textile et documentation professionnelle selon les mêmes critères. La documentation textile comprend uniquement les documents relatifs au textile. Dans la rubrique de la documentation professionnelle se trouvent par exemple des documents relatifs aux appareils à vapeur, dont l'industrie textile n'est pas l'unique utilisatrice.

Enfin, la typologie « correspondance » a été complétée. Le terme « correspondance » est utilisé pour désigner des échanges entre l'expéditeur et le destinataire, dans les deux sens. Lorsque l'échange est à sens unique, c'est le terme « lettre(s) » qui a été employé, afin de ne pas tromper le lecteur si le document concerné n'est constitué que d'une unique lettre.

3.4. Principes de cotation

La particularité du CERARE en terme de classement physique des documents est de procéder à une double cotation. Chaque dossier possède une cote dite client et une cote topographique.

La cote client était constituée, jusqu'en juin 2004, par un numéro attribué au déposant lors du premier dépôt effectué au CERARE ; le fonds Lang est ainsi identifié par le numéro 102. Ce numéro d'identification est suivi par une lettre A, B ou C désignant les formats : A pour le format A4, B pour le format A3 et C pour les plans. Un troisième numéro conclut la cote, il est continu. La cote topographique est élaborée sur le même modèle, à ceci près que le premier nombre, celui qui précède la lettre, définit l'année de classement. La cote du fonds des FEL commencerait ainsi par 04. Cependant, le CERARE ayant cette année accueilli deux stagiaires simultanément, nous avons décidé de coter le fonds des FEL en 03 et non en 04 pour éviter que l'une d'entre nous ne soit obligée d'attendre que le premier fonds soit entièrement coté pour procéder à la cotation du second.

Ce système de cote par format présente l'avantage de pouvoir gérer efficacement les espaces. En effet, ces différents formats ne sont pas rangés en continu dans le dépôt. Les cotes en A sont séparées des cotes en B et C, car celles-ci prennent place dans des rayonnages plus profonds et dans des meubles à plans. Cependant, si la cotation par format est un point positif pour la gestion des documents, elle devient un obstacle lors du classement des fonds et de l'élaboration d'index.

La norme ISAD/G précise que les renvois d'index doivent porter sur l'unité la plus précise possible, la cote de l'article. Le système de la cote par format empêche ce renvoi. En effet, comment renvoyer à une cote, par exemple 03B72, si celle-ci est « noyée » entre deux cotes en A ? La solution la plus simple pour remédier à cette situation est de faire porter les renvois de l'index aux pages, et non aux cotes, mais cela fait perdre en précision. Dans le cas des FEL, l'élaboration d'un index a été longuement réfléchi : était-il réellement utile de proposer un index ?

Lors de mon stage de maîtrise, j'avais classé les archives de la Compagnie des Mines d'Anzin, un fonds pour lequel l'élaboration d'un index s'était imposée d'elle-même, car les documents concernaient des fosses d'extraction précises, des localisations déterminées, des événements liés à la vie de la mine, comme les élections des délégués mineurs. L'index comprenait donc des entrées aux noms des fosses, des compagnies minières du bassin ou encore des localisations des fosses.

Pour le fonds des FEL, on aurait pu envisager un index des noms de lieux où sont situées les usines, mais ceux-ci sont trop peu nombreux (quatre au total) pour que cela soit réellement pertinent. De même, les entreprises partenaires des FEL sont organisées, dans le plan de classement, selon leur domaine d'activité puis selon leur nom. Enfin, un index matière semblait inutile, le fonds traitant exclusivement de l'activité textile. J'ai finalement décidé de réaliser d'une part une table des matières renvoyant aux pages de l'inventaire ainsi qu'un sommaire détaillé renvoyant aux cotes des articles ; ce sommaire remplace l'index matière. Il est complété d'autre part par un index des noms de personnes physiques et morales, portant sur les cotes des articles, car ces noms sont trop disséminés dans l'instrument de recherche pour apparaître dans le sommaire à la cote.

Toutefois, dans l'optique de classements futurs qui nécessiteraient l'élaboration d'index traditionnels (nom de personnes physiques et morales, noms de lieux, mots matières), nous avons décidé, après réflexion commune avec Florence Ott et Graziella Claerr, de procéder à un aménagement de la cote client attribuée au document, et qui constitue la cote intellectuelle. Pour ce faire, nous avons pris le parti d'éliminer la mention du format dans la cote client, ce qui n'est en rien

problématique pour la localisation, puisque les instruments de recherche comportent en regard la cote topographique. Les nouvelles cotes reprennent donc le numéro du client, désormais séparé du numéro continu par un slash. La première cote client du fonds des FEL est ainsi : 102/1.

4. Typologie, reconstitution des dossiers et éliminations

4.1. Typologie du fonds

La typologie des documents contenus dans le fonds des FEL peut paraître surprenante au regard des documents que l'on a l'habitude de trouver dans des fonds d'entreprise. En effet, les dossiers de séance des conseils d'administration ou des assemblées générales sont rares. De façon générale, les dossiers sont très peu nombreux. Seuls sont concernés les dossiers de représentants de l'entreprise, qui comprennent la lettre qu'ils ont écrite pour solliciter un emploi, le contrat de travail qu'ils ont signé lors de leur entrée dans l'entreprise, leur lettre de démission dans certains cas et leur correspondance avec leurs patrons.

A cette exception près, les archives des FEL sont constituées par de la correspondance : correspondance entre le bureau de Paris et les usines en province, entre les représentants et Paris, entre les usines de province et les collaborateurs de l'entreprise, entre le bureau parisien et les syndicats ou les réseaux professionnels.

Le premier travail a donc été celui de la compréhension de la structure de l'entreprise et l'articulation entre les différentes maisons. Il a été aisé dans le cas où les lettres portaient un destinataire et/ou un expéditeur, mais il est devenu plus complexe lorsqu'une lettre débutait ainsi : « mon cher cousin, en réponse à ta question du 25 courant » et que celle-ci n'était pas signée. Il l'était d'autant plus que ces lettres ne portaient pas systématiquement de date, ni celle de la rédaction du courrier, ni celle du courrier auquel il était fait référence.

Au fur et à mesure du classement, les auteurs des correspondances se retrouvent. Le plus souvent, ils signent leur lettre, j'ai donc pu rattacher un expéditeur aux lettres « anonymes » en recoupant les écritures. Enfin, l'outil indispensable à la

reconstitution des correspondances non signées a été l'arbre généalogique de la famille Lang que j'ai élaboré dès le début du classement et qui m'a permis de situer les membres de la famille. J'ai également pu enrichir l'arbre au fil du classement, apporter des informations complémentaires, comme les dates auxquelles les fils sont associés dans l'entreprise des pères⁸⁰ ou des dates de décès et de succession à la tête de l'affaire. Arbre et fonds se sont donc complétés, rectifiés et vérifiés mutuellement.

La particularité du fonds des FEL, liée à l'activité textile de l'entreprise, est de comporter de nombreux échantillons de tissus ou encore des bobines de fil. Ces échantillons ne sont que très rarement identifiés, ne serait-ce que par le nom du tissu ou la date à laquelle il a été produit. Seuls six échantillons étaient accompagnés d'une fiche descriptive, précisant le nom du tissu, son modèle, sa composition ainsi que sa date de création⁸¹. Les échantillons ont été transférés au CERARE dans de grands sacs en plastique, le plus souvent en vrac. Ils pouvaient également prendre la forme de livrets.

Face à cette typologie particulière de documents, j'ai pris contact avec Jacqueline Jacqué, conservateur du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse (MISE). J'ai ainsi pu définir que les tissus du fonds étaient des tissés teints, et non des tissus imprimés. La différence entre ces deux types de tissu réside dans la technique utilisée aboutissant au motif figurant sur le tissu. Dans le cas de l'imprimé, le motif apparaît en passant dans une machine. Dans le cas du tissé teint, c'est le croisement des fils entre eux qui fait le motif.

Les livrets de tissus présents dans le fonds sont utilisés à des fins commerciales. Les entrepreneurs textiles présentent à leurs clients les différentes teintes et motifs sous cette forme. Ceux-ci peuvent alors passer leurs commandes en spécifiant le code du tissu.

Les tissus n'étant que peu souvent identifiés et pas identifiables dans le temps imparti et la mission archivistique ainsi définie, j'ai choisi de les traiter le plus simplement possible. J'ai rédigé une fiche d'analyse spécifiant la couleur et le motif,

⁸⁰ Copies de statuts successifs des Fils d'Emanuel Lang adressés à Philippe Lang en 1974. Cote 03A2971.

⁸¹ Cote 03A3496.

ainsi que le nom du tissu ou sa date lorsqu'elle apparaissait. Devant le grand nombre d'échantillons, j'ai renoncé à entreprendre une description détaillée des tissus, mais ai cependant élaboré une grille d'analyse pouvant être utilisée lors de classements futurs. Cette grille est le fruit de la synthèse et de l'adaptation de plusieurs documents.

Le premier document utilisé est la *Note AD 6678/1805 du 4 avril 1986 : fiche bordereau pour le catalogage des cartes et plans*⁸². Cette fiche a été simplifiée et adaptée au document textile. J'en ai retenu des critères de forme, comme les dimensions du document, son état, ou son lieu de conservation. Le deuxième outil qui m'a servi à bâtir la grille est la fiche d'inventaire utilisée par le MISE et qui se compose des éléments suivants :

Figure 8 : fiche d'inventaire utilisée par le MISE

J'ai ensuite envoyé un message à la liste de diffusion de l'AAF afin de recueillir des témoignages d'archivistes ayant déjà eu à traiter ce type de documents. Leurs réponses ont été incorporées dans la grille finale, présentée page suivante :

⁸² *Recueil des lois et règlements relatifs aux archives, 1958-1988, tome 2, p. 975-979.*

Proposition de fiche de description pour les échantillons de tissus

1. Institution dans laquelle est conservé le document et lieu de conservation

2. Cote ; éventuellement intitulé du fonds

Le document est-il isolé ; assemblé dans un fichier ; dans un livret

3. Communication : libre ; avec autorisation ; non-communicable

4. Titre

5. Date

6. Origine ; manufacture si l'identification en est possible

7. Type de tissu

8. Technique utilisée, si l'identification en est possible

9. Description : couleurs, motifs

10. Dimensions en cm

11. Etat de conservation : bon ; médiocre ; mauvais

Cette typologie particulière pose la question de la collaboration entre l'archiviste et le muséologue. Il est évident que l'archiviste ne pourra pas traiter un échantillon de tissu aussi précisément qu'un muséologue. Il faut alors se demander jusqu'où l'archiviste doit-il aller. A partir de quand passe-t-il la main à ses collègues muséologues ? Cela semble dépendre de la façon dont on traite les échantillons.

Si on les considère comme des documents au même titre que les archives papier du fonds, l'archiviste leur appliquera la même méthode de description. Le traitement intellectuel sera avant tout archivistique. De plus, en vertu du principe de respect des fonds, les tissus ne doivent pas être séparés des archives papier avec

lesquelles ils ont été déposés. L'apport du muséologue sera toutefois utile afin de conserver le document de façon adaptée. Idéalement, il faut envelopper les tissus dans du papier de soie, sans forcément les mettre en boîte, en particulier si celles-ci ne sont pas neutres, mais cela pose le problème de la poussière, présente dans tous les dépôts. De plus, si les échantillons ne sont pas en boîte, ils ne seront pas forcément placés à la suite des autres dossiers, ce qui aboutit à rompre la succession topographique des cotes.

Enfin, on peut se demander qui doit conserver et traiter ce type de document ? L'archiviste si les tissus font partie d'un ensemble de documents, en vertu du principe de respect des fonds ? Le muséologue, plus apte à en assurer une conservation optimale, mais qui n'est pas formé à la description archivistique ? L'archiviste peut-il assurer le traitement intellectuel du document et en confier le traitement physique au muséologue ? Comme souvent, la question n'est pas tranchée, et il semble qu'une collaboration entre les deux métiers soit indispensable.

Dans le cas des archives des Fils d'Emanuel Lang, les échantillons ont été traités comme tous les autres documents. Ils ont été mis en boîte, mais en les pliant le moins possible, car les plis cassent le tissu.

4.2. Reconstitution des dossiers et éliminations

La reconstitution des dossiers s'est faite au moment de l'élaboration du plan de classement. C'est en répartissant les fiches au sein des rubriques que je me suis aperçue que certaines analyses étaient identiques puisque les documents concernaient le même sujet. Il a donc été aisé de reconstituer ces dossiers.

Les éliminations ont été très peu nombreuses, et ont porté pour l'essentiel sur des doublons. Dans le cas des bilans, il n'a été conservé qu'un seul exemplaire, alors que les dossiers en contenaient jusqu'à cinq identiques. Les bilans provisoires ont également été éliminés, seules les versions définitives ont été conservées, sauf si celles-ci ne figuraient pas dans le fonds. Enfin, les éliminations ont porté sur de petits billets, glissés dans les dossiers mais totalement déconnectés du reste du dossier et rendus de fait incompréhensibles. Il y figurait très souvent des séries de chiffres, sans que l'on puisse savoir à quoi les rattacher.

5. Plan de classement

Si au fil du classement de grandes thématiques apparaissent, le type du fonds a rendu complexe l'élaboration du plan de classement définitif. En effet, les archives des FEL sont à la fois des archives d'entreprise bien sûr mais également familiales puisque l'entreprise appartient et est gérée par la famille Lang. Certains documents figurent ainsi dans le fonds de l'entreprise mais sont plus certainement des archives familiales voire personnelles ; c'est le cas par exemple pour une contravention dressée pour un stationnement en contresens ou encore la facture d'un tailleur adressée à Louis Lang. Ces deux exemples montrent bien l'étroite imbrication entre société et famille.

Les archivistes d'entreprise ont à leur disposition un instrument fréquemment utilisé, le *Guide des durées de conservation*. L'objectif premier de cet outil « consiste à déterminer, pour chaque document, une durée de conservation qui corresponde aux objectifs qu'on lui assigne, c'est-à-dire principalement l'accès à l'information nécessaire au fonctionnement courant de l'entreprise »⁸³. Il ne s'agit donc pas d'un ouvrage destiné à l'élaboration des plans de classement ; il peut néanmoins être utile de s'inspirer des grandes catégories qui y sont identifiées et qui couvrent l'ensemble de l'entreprise. Ces parties principales sont au nombre de cinq :

- ① administration
- ② technique
- ③ commercial
- ④ comptabilité/finances
- ⑤ personnel

Une division de ce type ne permettait pas de répartir toutes les fiches d'analyse, il a donc fallu adapter une idée de plan initiale. Le *Manuel d'archivistique*⁸⁴ ainsi que l'*Abrégé d'archivistique*⁸⁵ nouvellement paru, fournissent tous deux des exemples de plans de classement d'archives d'entreprise, dont certaines sous

⁸³ *Guide des durées de conservation*, avant-propos

⁸⁴ Chapitre « les archives privées », p. 401, paru en 1970

⁸⁵ Chapitre IV « classement et conditionnement », p. 113, paru en 2004

rubriques ont été reprises. De même, les fonds personnels sont généralement classés selon un modèle type, qui place en tête l'état-civil. Le fonds des FEL croisant plusieurs types d'archives, j'ai utilisé plusieurs types de plans de classement. La rubrique numéro 2 du plan illustre cette construction. Elle concerne l'administration de l'entreprise et elle est bâtie de la façon suivante :

- 2. Administration
 - 2.1. Statuts
 - 2.2. Conseils d'administration et assemblées générales
 - 2.3. Domaines
 - 2.3.1. Terrains
 - 2.3.2. Bâtiments
 - 2.4. Contentieux
 - 2.5. Assurances
- 2.6. Service financier
 - 2.6.1. banques
 - 2.6.2. actions et capital
 - 2.6.3. financement
 - 2.6.4. imposition
- 2.7. Comptabilité
 - 2.7.1. bilans
 - 2.7.2. factures
 - 2.7.3. tenue de la comptabilité
- 2.8. Organisation de l'entreprise

Ainsi au sein d'une rubrique, on retrouve globalement le plan de classement utilisé généralement pour un fonds d'entreprise. Il a été procédé de même pour la première rubrique, celle concernant la famille Lang.

- 1. Famille Lang
 - 1.1. Etat-civil
 - 1.2. Correspondance personnelle
 - 1.3. Œuvres philanthropiques, sociales et religieuses
 - 1.4. Bibliothèque et calendriers

Le plan final comprend huit grandes rubriques ; il est composé de la façon suivante :

1. Famille Lang
2. Administration de l'entreprise
3. Production
4. Gestion du personnel
5. Fonctionnement des usines
6. Réseaux patronaux
7. Documentation
8. Presse et publicité

6. Intérêt du fonds

Le fonds des FEL est particulièrement intéressant car il concerne une période souvent peu représentée dans les archives, la première moitié du XX^{ème} siècle et les deux conflits mondiaux.

Le fonctionnement des usines occupe une part prépondérante dans les documents, et plus spécialement le quotidien de l'usine de Bonsecours. On peut donc suivre l'évolution de l'entreprise au travers des comptes rendus réguliers faits par les directeurs des sites en province aux dirigeants à Paris. Ces comptes rendus concernent aussi bien la marche des usines proprement dite, la production sortant des ateliers, les dégâts dus à la guerre, que le personnel, les menaces de grève pour obtenir des augmentations de salaires, ou encore le logement des ouvriers. Le travail du chercheur voulant retracer la situation des usines sera cependant long, car toutes ces informations ne sont présentes que sous forme de lettres, il n'y a aucun registre, aucun journal qui rendrait compte des évènements. Comme l'archiviste, le chercheur devra procéder à un dépouillement pièce à pièce.

Les archives des FEL sont d'autant plus intéressantes qu'elles couvrent non seulement une période chronologique souvent peu présente dans les documents, mais également une aire géographique particulière, l'Alsace-Lorraine. Annexée de fait en

1871, l'Alsace passe sous l'autorité du II^{ème} Reich. De nombreux industriels, refusant de devenir Allemands, quittent la région, qui perd alors nombre de ses forces vives. Lors de la Première Guerre mondiale, l'Alsace se retrouve sur la ligne de front ; ses industries en souffrent grandement. Si Nancy échappe en 1940 à rattachement au III^{ème} Reich, elle se retrouve vite située en zone occupée. Son quotidien est finalement peu différent de celui des trois départements du Rhin.

Affaire familiale, le fonctionnement de l'entreprise est intimement lié aux membres de la famille Lang jusque dans les années 1980 où un autre groupe textile prend le contrôle d'une partie de l'affaire. L'appartenance des Lang à la religion juive influe sur la vie de l'entreprise. Ainsi, en 1940, les Lang sont interdits de séjour à Hirsingue. Certes, les affaires sont gérées depuis Paris, mais une gestion « décentralisée » ne signifie pas que les dirigeants ne se rendent pas sur le terrain pour y régler certaines affaires importantes. Or ils sont à cette époque privés de cette possibilité. Cette appartenance religieuse tranche avec le contexte industriel haut-rhinois, où le patronat est en grande majorité protestant. Les archives ne contiennent aucune information sur la religion des employés des FEL, mais on peut supposer que certains d'entre eux sont également israélites. Cela a-t-il une influence sur le fonctionnement de l'usine ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Toutefois, les calendriers israélites présents dans le fonds semblent impulser le rythme de travail, en indiquant précisément les jours de fêtes religieuses et les horaires de commencement et de fin du sabbat.

Au-delà de la stricte organisation des usines et de leur fonctionnement sur les différents sites sur lesquels elles sont implantées, les archives des FEL traduisent l'important rôle joué par les représentants dans la marche de l'affaire. Les documents les concernant sont nombreux, et étaient souvent, avant classement, les documents les mieux ordonnés car constitués en dossiers. Parmi eux, Guillaume Boy est une figure importante. Installé à Bordeaux, il représente les FEL pour Bordeaux, les colonies françaises, l'Espagne et la Portugal. Sa correspondance avec Paris est conséquente, on peut penser qu'elle est proportionnelle à son activité. L'aire géographique qu'il couvre est importante elle aussi, on peut supposer qu'il est employé par les FEL depuis plusieurs années lorsqu'il devient responsable de ce secteur.

De façon générale, la correspondance des représentants est importante. Les statistiques concernant leur activité sont tenues scrupuleusement, les FEL allant jusqu'à élaborer un mémorandum intitulé *La France telle qu'elle est visitée*, qui constitue une « répartition détaillée des agents des Fils d'Emanuel Lang dans différentes villes de France au 21 août 1902 »⁸⁶.

Le poste de représentant chez les FEL est visiblement recherché, car les sollicitations sont nombreuses à parvenir aux dirigeants pour entrer dans l'entreprise en tant qu'agent ou voyageur. Le fonds contient de nombreuses lettres de représentants, ceux que l'on nommerait aujourd'hui des commerciaux, sollicitant la représentation des FEL partout dans le monde, et jusqu'à l'autre bout de la planète comme en Australie⁸⁷, en Inde⁸⁸ en Nouvelle Zélande⁸⁹ ou encore en Argentine⁹⁰. Il est à noter que certaines de ces sollicitations pour la représentation des FEL dans des contrées lointaines sont formulées durant la Première Guerre mondiale, ce qui peut s'avérer particulièrement intéressant pour l'entreprise ; si celle-ci parvient à satisfaire la demande, l'exportation est un lieu de débouchés inespéré en temps de guerre en Europe. Les représentants potentiels semblent être à l'affût d'un poste qui se libèrerait, car des demandes sont envoyées aux FEL quand le décès de l'un de leurs agents est connu.

⁸⁶ Dossier 03A3711.

⁸⁷ Dossier 03A3745

⁸⁸ Dossier 03A3739

⁸⁹ Dossier 03A3737

⁹⁰ Dossier 03A3735

Conclusion

Seul centre dédié à la collecte et à la valorisation des archives d'entreprises en France, en dehors du Centre des Archives du Monde du Travail de Roubaix qui est une initiative publique, le CERARE reste à ce jour une expérience unique dans ce domaine. Son implantation à Mulhouse, au centre d'une région possédant un passé industriel riche, le place idéalement au cœur d'un important réseau de relations. Ses vingt ans d'expérience lui ont permis de tisser d'étroits liens avec le monde du travail, à la fois en ce qui concerne la valorisation du patrimoine industriel et économique, mais également dans le domaine de l'expertise archivistique en entreprise. Sa collaboration avec le Groupe PSA Peugeot-Citroën en est un symbole fort.

La mission qui m'a été confiée durant ce stage de trois mois consistait en un classement d'archives d'entreprises, les documents de l'affaire familiale « Les Fils d'Emanuel Lang ». Les archivistes sont fréquemment amenés à traiter des fonds privés et des fonds d'entreprises. Ce fonds précis présentait la particularité de cumuler ces deux caractéristiques, auxquelles s'ajoutait son caractère familial. Si j'avais déjà eu l'occasion d'être confrontée à des fonds d'entreprises (publics et privés), je n'avais en revanche jamais eu à traiter de fonds familial, une dimension qui s'est révélée importante dans l'entreprise des FEL, et qu'il a fallu prendre en compte afin de comprendre le fonctionnement de l'affaire et donc l'articulation des documents entre eux. Il est en effet indispensable de toujours garder à l'esprit, lors du classement, l'organisation des services producteurs ainsi que l'historique de l'entreprise.

Lors de mon stage de maîtrise, j'avais eu à classer un fonds d'entreprise, historique ; j'avais également pu approcher le traitement d'archives de masse, en recensant 70 ml de documents provenant d'un groupe d'exploitation minier du Pas-de-Calais. Les archives de l'entreprise Lang déposées au CERARE sont toutes autres. Le fonds que j'ai classé mesure 7,50 ml après traitement. Sa typologie, essentiellement de la correspondance, a nécessité de longues semaines de classement et d'élaboration de l'inventaire permettant l'accès à ce fonds.

Cette typologie particulière prouve que les archives d'entreprises peuvent être très variées. Bien sûr, on retrouve dans le fonds des FEL les documents présents habituellement dans les fonds d'entreprises : statuts, rapports d'assemblées générales, documents comptables etc. L'originalité des archives des FEL est de comporter de nombreux comptes rendus des activités des usines situées à Nancy et en Alsace, qui sont envoyés aux dirigeants résidant à Paris, puis au siège social, lui-même transféré dans la capitale en 1929. Ce sont ces documents qui permettent de retracer la vie de l'usine ; ils constituent environ la moitié de la correspondance du fonds.

Entreprise spécialisée dans les tissus tissés teints, les FEL ont conservé dans leurs usines la plupart des archives textiles. Des échantillons de tissus font néanmoins partie du fonds que j'ai classé. Ils constituent également une typologie documentaire originale, que l'on n'a pas l'habitude de traiter. Il a donc fallu élaborer une méthodologie adaptée au traitement archivistique de ces documents.

Ce stage au CERARE m'a également permis d'intervenir en entreprise, en participant au recensement des archives mené depuis plusieurs mois au sein du Groupe PSA, sur les sites de Sochaux. J'ai ainsi pu appréhender le traitement de masse sous un nouvel angle : celui d'une action définie en collaboration avec un client, qui impose certains objectifs, et que les archivistes doivent rendre compatibles avec leur savoir-faire.

L'avenir du CERARE à court terme est tout entier tourné vers son déménagement et sa participation au projet Fonderie. La situation du CERARE, au sein d'un pôle documentaire centré sur le patrimoine industriel, ouvre de nouvelles perspectives aux chercheurs. En effet, les informations seront regroupées sur un même site, qui proposera des installations modernes et adaptées à la valorisation du patrimoine documentaire. Dans cette optique, il est important que les différents partenaires prennent en compte ceux avec qui ils seront amenés à travailler. L'exemple le plus parlant est peut être celui d'un logiciel de gestion d'archives. Afin de pouvoir échanger des informations, il peut être intéressant que les Archives municipales de Mulhouse et le CERARE soit équipés du même logiciel.

La participation au projet Fonderie pose également la question de la collaboration entre le CERARE et l'Université. Depuis de nombreuses années, le CERARE participe activement à la formation des étudiants en archivistiques inscrits à l'UHA et la convention de partenariat signée le 30 mars 2004 dernier prévoit que cette collaboration se poursuivra. Cependant, la question de l'avenir juridique du CERARE à moyen et long terme se trouve posée. Pourra-t-il conserver son statut associatif tout en étant intégré à la Fonderie, et donc dans un cadre plus institutionnalisé ?

Le CERARE se trouve donc à un moment important de son histoire ; son intégration spatiale à la Fonderie prouve l'intérêt qui lui est témoigné. Il semble donc que cette structure originale puisse trouver sa place au sein d'un projet institutionnalisé.

Annexes

Table des annexes

| | |
|--|-------|
| <i>Annexe 1</i> : extraits des statuts du CERARE | p. 75 |
| <i>Annexe 2</i> : contrat de dépôt type proposé aux déposants du CERARE | p. 78 |
| <i>Annexe 3</i> : contrat de dépôt relatif au fonds des Fils d'Emanuel Lang | p. 79 |
| <i>Annexe 4</i> : convention cadre de partenariat entre le CERARE et l'Université de Haute-Alsace | p. 80 |

CENTRE RHENAN D'ARCHIVES ET DE RECHERCHES ECONOMIQUES

Statuts

Article 1er - Constitution de l'Association

Sous la dénomination de :

CENTRE RHENAN D'ARCHIVES ET DE RECHERCHES ECONOMIQUES

(C.E.R.A.R.E.)

les personnes physiques ou morales qui adhèrent ou adhèreront aux présents statuts, forment une association de droit local, inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de MULHOUSE.

L'Association est régie par les lois en vigueur en matière d'associations, notamment par les articles 21 à 79 du Code Civil local, et par les présent statuts.

Article 2 - Buts

Cette association a pour buts la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine archivistique et documentaire dans les domaines économique et social de la Haute-Alsace et des régions environnantes. Elle aura notamment dans ce domaine un rôle d'incitation.

Son intervention peut s'effectuer dans les domaines de la prise en charge des archives, leur conservation, leur gestion, leur communication dans le cadre de la loi sur les archives (3.1.1979).

En outre, l'association peut assurer des tâches de formation et d'interventions pédagogiques.

L'association s'interdit toute activité, discussion ou manifestation pouvant présenter un caractère politique ou confessionnel.

Article 3 - Siège social

Le siège social est fixé à : SOCIETE INDUSTRIELLE DE MULHOUSE
10 rue de la Bourse
68100 MULHOUSE

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

CONTRAT DE DÉPÔT

Entre _____ en qualité de _____, d'une part, et le Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Économiques de MULHOUSE, 13 rue du 17 Novembre, BP 1174, 68053 Mulhouse Cedex, représenté par son Directeur, Mademoiselle Florence OTT d'autre part, ont été faites les conventions suivantes :

Article 1 : _____ déclare par les présentes déposer à titre révocable, au CERARE, sous forme d'originaux, la portion d'archives dont un état est annexé aux présentes.

Article 2 : Le dépôt est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

Article 3 : Le déposant prend à sa charge le transfert des documents dans les locaux du CERARE.

Article 4 : Il est spécifié que le CERARE assumera la responsabilité des documents consignés dans l'inventaire qui en sera dressé ultérieurement.

Article 5 : Le déposant aura droit à la communication sur place, ou avec déplacement à son domicile, des documents par lui déposés. En cas de déplacement, lesdits documents seront remis, contre reçu au déposant, ou à son délégué dûment mandaté à cette fin.

Article 6 : Les documents présentant uniquement un intérêt historique et ayant perdu toute confidentialité pourront être communiqués à des tierces personnes, mais avec l'autorisation expresse du déposant, cette autorisation devant être sollicitée par écrit pour chaque demande de communication.

Article 7 : Les conditions de communication prévues à l'article précédent sont applicables aux documents de toute nature, qu'il s'agisse des originaux ou de leur reproduction photographique.

Article 8 : Si le déposant estimait devoir mettre fin au présent contrat, il devra en aviser le CERARE par lettre recommandée. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de 3 mois à partir de la réception de ladite lettre. La réintégration des documents au domicile du déposant aura lieu aux frais de ce dernier. Décharge sera alors donnée au CERARE.

Article 9 : Le CERARE est tenu au secret absolu quant au contenu des archives et ne transmettra aucune information à un tiers sauf accord écrit du déposant.

Fait à Mulhouse, le

Pour le déposant
(Lu et approuvé)

Pour le Centre Rhénan d'Archives et de
Recherches Économiques

CONTRAT DE DÉPÔT

Annexe 3

Entre Monsieur Antoine LANG demeurant en Allemagne, 76530 Baden-Baden, Metzgerstrasse 34 d'une part, et Mademoiselle Florence OTT, Directeur du Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques [CERARE], 13 rue du 17 novembre, BP 1174, 68053 MULHOUSE CEDEX, d'autre part,

ont été passées les conventions suivantes :

Article 1 : Monsieur Antoine LANG déclare par les présentes déposer à titre révocable, au CERARE, sous forme d'originaux, la portion d'archives dont l'inventaire sera dressé ultérieurement.

Article 2 : Le dépôt est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

Article 3 : Le déposant prend à sa charge le transfert des documents dans les locaux du CERARE.

Article 4 : Il est spécifié que le CERARE assumera la responsabilité des documents consignés dans l'inventaire.

Article 5 : Le déposant et les membres de sa famille auront droit à la communication sur place des documents par lui déposés.

Article 6 : Les documents ne pourront être communiqués à des tierces personnes qu'après autorisation préalable du déposant ou de ses héritiers.

Article 7 : Les conditions de communication prévues à l'article précédent sont applicables aux documents de toute nature, qu'il s'agisse des originaux ou de leur reproduction par quelque moyen que ce soit.

Article 8 : Si le déposant estimait devoir mettre fin au présent contrat, il devra en aviser le CERARE par lettre recommandée. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de 3 mois à partir de la réception de la dite lettre. La réintégration des documents au domicile du déposant aura lieu aux frais de ce dernier. Décharge sera alors donnée au CERARE.

Article 9 : Le CERARE avisera le déposant ou ses héritiers par lettre recommandée de tout changement de son statut ou de sa localisation et d'une manière générale de toute modification susceptible de porter atteinte à la conservation du fonds dans l'esprit du présent contrat.

Article 10 : Après le décès du déposant, les archives deviendront la propriété de ses héritiers, le présent contrat poursuivant ses effets.

Fait à MULHOUSE, le 2 juillet 2002

Pour le déposant



Pour le Centre Rhénan d'Archives
et de Recherches Économiques

CERARE
B P 1174
68053 MULHOUSE CEDEX
Tél/09.56.15.90



Convention cadre de partenariat entre l'UHA et le CERARE

Conclue entre :

L'Université de Haute Alsace
2, rue des Frères Lumière
68093 MULHOUSE CEDEX

représentée par son Président M. Guy SCHULTZ
ci-après désignée U.H.A.

d'une part,

et

Le Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Économiques
13, rue du 17 novembre
BP 1174
68053 MULHOUSE CEDEX

Association de droit local,
représentée par son Président M. Jacques-Henry GROS
ci-après désigné CERARE

d'autre part,

- Le CERARE est une association de droit local créée en 1983 qui a pour but "la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine archivistique et documentaire dans le domaine économique et social" en Alsace. Il a recueilli depuis 20 ans, 170 fonds d'archives privées donnés ou déposés par 120 entreprises et personnes du monde économique et culturel. Le fonds documentaire ainsi constitué représente 3 500 mètres linéaires d'archives ouverts aux chercheurs. Par ailleurs, il assure une mission de conseil et d'expertise auprès des entreprises pour la mise en place d'une gestion de l'information et de modalités d'archivage. Enfin, il participe activement à la formation dispensée dans le cadre du département des Sciences de l'Information et Métiers de la Culture, à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université de Haute Alsace.

- L'UHA est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créé par le décret n°84 723 du 17 juillet 1984. Elle est régie par la loi sur l'Enseignement Supérieur du 26 janvier 1984, par les décrets ou arrêtés pris pour son application ainsi que par ses statuts et son règlement intérieur. Elle a son siège à Mulhouse. L'UHA dispense des formations de premier, second et troisième cycles dans le domaine des métiers de l'information-documentation, de l'archivistique et du patrimoine.

La place occupée par le CERARE dans les formations dispensées dans le cadre du département des Sciences de l'Information et Métiers de la Culture de l'UHA, et son active collaboration avec le laboratoire du CRESAT, équipe d'accueil de l'UHA, justifient pleinement son implantation dans les bâtiments de l'U.H.A.

Article 1 – BILAN DE L'EXISTANT

1.1 La mise en pratique de l'enseignement théorique :

La formation de futurs archivistes suppose une mise en pratique de l'enseignement théorique. Etant donné la spécificité du CERARE en matière de gestion, d'exploitation et de valorisation des archives d'entreprises, le centre joue naturellement le rôle de véritable école d'application.

Il met à la disposition de la formation des locaux, des équipements, des fonds d'archives. Il accueille les étudiants pour des travaux pratiques et des conférences, et il forme chaque année des stagiaires.

En contrepartie, par leurs stages ainsi que par les importants travaux de classement qu'ils effectuent, les étudiants contribuent au fonctionnement scientifique du CERARE.

1.2 L'intégration des étudiants dans un réseau d'entreprises :

Le CERARE depuis sa création et par la nature même de ses missions propres, développe un réseau d'entreprises susceptibles d'accueillir des étudiants en stage, voire

de les recruter à l'issue de la formation pour des contrats à plus ou moins long terme. Il ouvre ainsi à la formation le domaine privé, plus difficile d'accès que le domaine public, et lui confère sa spécificité par rapport aux autres formations existantes.

1.3 L'intégration de la filière dans un réseau de professionnels :

Le CERARE participe activement à un réseau de professionnels et de scientifiques au niveau régional (SIM, Musées), national (Section des archivistes d'entreprises de l'Association des Archivistes Français, Association des professionnels de l'information et de la documentation, CNAM) et international (Association des archivistes d'entreprises suisses et allemands). Le CERARE contribue ainsi à l'ouverture nationale et internationale des formations d'archivistique de l'U.H.A.

1.4 La mise à disposition d'un centre de ressources :

Le CERARE constitue, par la richesse de ses archives, l'un des appuis de la recherche menée au sein du CRESAT. Il est également complémentaire du Service Commun de Documentation par les fonds documentaires qu'il conserve sur l'histoire et les techniques industrielles : il apporte une documentation professionnelle et économique.

1.5 L'aide de l'UHA à l'équipement technique du CERARE :

L'UHA a procédé à l'acquisition d'une station de numérisation, utilisée notamment par le CERARE.

Article 2 – OBJET

2.1 La présente convention traduit une volonté commune de pérenniser la collaboration existante. Elle a pour objet de fixer le cadre du partenariat institué entre le CERARE et l'UHA, en préservant la personnalité juridique propre à chacune de ces entités.

2.2 Ce partenariat portera sur des actions définies en commun dans le respect de l'autonomie de l'U.H.A. et touchant aux domaines suivants :

- formation et enseignement,
- développement du pôle archivistique,
- recherche,
- centre de ressources

Article 3 – COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT

3.1 Le CERARE mettra à disposition de l'enseignement de l'archivistique ses fonds d'archives et les outils technologiques déposés dans ses murs. Il s'engage à respecter les conditions juridiques de communication de ces fonds.

3.2 Le CERARE accueillera des stagiaires issus notamment du département des Sciences de l'Information et Métiers de la Culture.

3.3 Le CERARE fera bénéficier les étudiants de ses réseaux professionnels pour des activités de classement ou de sauvetages d'archives dans les entreprises.

Article 4 – DÉVELOPPEMENT DU PÔLE ARCHIVISTIQUE

4.1 Ce partenariat s'inscrit dans le prolongement des actions déjà entreprises visant à favoriser l'émergence d'un pôle archivistique.

4.2 Ainsi pourront être poursuivies des actions de protection des archives (numérisation de photographies anciennes et de supports fragiles comme les plans et les plaques de verre photographiques) essentielles à la conservation du patrimoine. Le pôle archivistique pourra contribuer, par la création de cédéroms, de produits culturels et de communication, à la valorisation et à la diffusion de ce patrimoine industriel mal connu des chercheurs et du grand public.

4.3 Le CERARE s'engage à mentionner et valoriser la participation des étudiants et des enseignants de l'UHA à ses activités, manifestations et publications.

Article 5 – DÉVELOPPEMENT D'UN PÔLE DE RECHERCHE

Le partenariat, institué dans le cadre du pôle archivistique et dans celui des actions de formation, pourra être complété par une collaboration active dans le domaine de la recherche, notamment avec le CRESAT (histoire industrielle, sciences et techniques, typologie documentaire des archives industrielles, diplomatique, conservation des archives économiques, droit en archivistique d'entreprise, archives électroniques).

Article 6 – CENTRE DE RESSOURCES - EXTENSION DU PARTENARIAT ENTRE LE CERARE ET LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UHA

6.1 Le CERARE développera son fonds de ressources documentaires et le mettra à la disposition des étudiants, des chercheurs de l'U.H.A. et du grand public.

6.2 Des synergies pourront être créées entre le Service Commun de Documentation de l'UHA et le CERARE pour constituer un pôle documentaire unique en matière d'histoire économique et industrielle. Des économies d'échelle sont déjà inscrites dans la programmation des locaux BUSIM, CERARE.

Article 7 – IMPLANTATION DU CERARE À LA FONDERIE

L'UHA mettra à la disposition du CERARE des locaux dans le bâtiment dit de "La Fonderie", en cours d'aménagement ainsi que du matériel technique tel que la station de numérisation. En contrepartie, les modalités de fonctionnement du CERARE tiendront compte des contraintes de service public liées en particulier au calendrier universitaire et aux nécessités d'accès par les étudiants et les enseignants.

Les dispositions financières afférentes, notamment la participation aux frais de fonctionnement, ainsi que toutes les dispositions concernant les assurances, seront réglées par avenant à la dite convention.

Article 8 – PERSPECTIVES DE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE CERARE ET L'UNIVERSITÉ

Le CERARE pourra être amené à développer sa collaboration avec l'UHA en vue du renforcement d'un pôle archivistique actif dans les domaines de la formation et de la recherche.

Dans ce but, il proposera à son Conseil d'Administration d'accueillir en son sein un représentant de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Article 9 – DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature : elle sera ensuite tacitement reconduite, d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la date d'échéance annuelle. Cette dénonciation se fera par lettre recommandée avec accusé de réception.

La dénonciation de la convention ne pourra en aucun cas faire obstacle à l'achèvement de travaux pédagogiques de l'année universitaire en cours.

Article 10 – AVENANTS

La présente convention pourra faire l'objet d'avenants librement négociés par les signataires.

Fait à Mulhouse, le

Pour l'Université de Haute Alsace

Le Président :

Guy SCHULTZ

Pour le CERARE

Le Président :

Jacques-Henry GROS

Bibliographie

Table de la bibliographie

| | |
|---|--------------|
| 1. Archivistique----- | p. 87 |
| 1.1. <i>Archivistique générale-----</i> | <i>p. 87</i> |
| 1.2. <i>Les archives d'entreprises-----</i> | <i>p. 88</i> |
| 1.3. <i>Les archive privées-----</i> | <i>p. 90</i> |
| 2. Le CERARE----- | p. 91 |
| 2.1. <i>Le centre-----</i> | <i>p. 91</i> |
| 2.2. <i>La Fonderie-----</i> | <i>p. 92</i> |
| 2.3. <i>Les publications du CERARE-----</i> | <i>p. 93</i> |
| 2.4. <i>Les associations en Alsace-Moselle-----</i> | <i>p. 93</i> |
| 3. L'industrie textile----- | p. 94 |
| 3.1. <i>Histoire du textile-----</i> | <i>p. 94</i> |
| 3.2. <i>Techniques du textile-----</i> | <i>p. 85</i> |
| 3.3. <i>Les Fils d'Emanuel Lang</i> | <i>p. 96</i> |
| 4. La communauté juive----- | p. 98 |
| 4.1. <i>En France-----</i> | <i>p. 98</i> |
| 4.2. <i>En Alsace-Lorraine-----</i> | <i>p. 98</i> |

N.B. Cette bibliographie n'est pas exhaustive ; elle comprend néanmoins des références qui n'ont pu être consultées, principalement faute de temps ou en raison de leurs localisations lointaines.

1. Archivistique

Archivistique générale

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. *Abrégé d'archivistique*. Paris : Association des Archivistes Français, 2004. 274 p. ISBN 2951365829.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. *Manuel d'archivistique, théorie et pratique des archives publiques en France*. Réimpr. Paris : Archives Nationales, 1991. 807 p. ISBN 2860002057.

BASTIEN, Hervé. *Droit des archives*. Paris : Direction des Archives de France : Documentation française, 1996. 192 p. ISBN 291160105X (DAF), ISBN 2110036400 (Documentation française).

CORNU, Marie ; FROMAGEAU, Jérôme. *Archives et Patrimoine*⁹¹. Paris : L'Harmattan, 2004. 2 tomes, 376 p. ISBN 2747559025 (tome 1). ISBN 2747559023 (tome 2).

COUTURE, Carol (dir.). *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Sainte-Foy : Presses Universitaires de Québec, 1999. 559 p. ISBN 2760507815.

COUTURE, Carol. *Les fondements de la discipline archivistique*. Sainte-Foy : Presses Universitaires de Québec, 1994. 348 p. ISBN 2760509419.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *La pratique archivistique française*. Paris : Archives Nationales, 1993. 630 p. ISBN 2860000720.

⁹¹ On s'intéressera plus particulièrement aux articles « La restitution des archives privées : la convention Unidroit » (t. 1) et « Archives privées, archives publiques : les enjeux de la protection » (t. 2).

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. *Recueil des lois et règlements relatifs aux archives, 1958-1988*. Paris : Archives Nationales : Documentation française, 1988. 2 vol. 1175 p. ISBN 2860001409 (vol. 1.) ISBN 2860001506 (vol. 2).

HILDESHEIMER, Françoise. *Les archives : pourquoi, comment ? La recherche aujourd'hui dans les archives en France*. Paris : Les éditions de l'érudit, 1984. 183 p. ISBN 2868160069.

NOUGARET, Christine ; GALLAND, Bruno. *Les instruments de recherche dans les archives*. Paris : Direction des Archives de France : La Documentation française, 1999. 259 pages. ISBN 2911601130 (DAF), ISBN 21100042931 (Documentation française).

Les archives d'entreprise

La Gazette des Archives : Archives municipales et patrimoine industriel. Association des Archivistes Français. 1er trimestre 1995. ISSN 0016-5522

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. *Les archives d'entreprise : guide des durées de conservation*. Paris : Association des Archivistes Français, 1997. 137 p.

CONGRES NATIONAL DES ARCHIVISTES FRANÇAIS. *Les archives du monde du travail : actes du XXXIII^{ème} Congrès des archivistes français, Roubaix, 5-7 octobre 1993*. Paris : Archives de France, 1995. 196p. ISBN 2860002413.

COMITE INTERNATIONAL DES ARCHIVES. *Bulletin du Comité des archives d'entreprises*. Bruxelles : Comité International des Archives. ISSN 0255-9153.

DARTEVEL, Raymond ; HILDESHEIMER, Françoise. *Les archives aux sources de l'histoire de l'entreprise*. Paris : Les éditions de l'Épargne, 1995.

DELSALLE, Paul. Archives et patrimoine technique, un exemple méthodologique : le peignage manuel de la laine. *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, 1992, n°825, p. 79-86.

DIRECTION DES ARCHIVES DE LA MOSELLE, CENTRE DE CULTURE MINIERE DU BASSIN HOULLIER DE LORRAINE. *Les archives du Monde du Travail : outil de gestion et patrimoine culture : actes d'une journée d'informations organisée à Saint-Avold*. Metz : Archives Départementales de la Moselle, 1989. 111 p. ISBN 2860570144.

DREYFUS, Michel. *Les sources de l'histoire ouvrière, sociale et industrielle en France (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) : guide documentaire*. Paris : Editions ouvrières, 1987. 299 p. ISBN 27008225383.

GILLE, Bertrand. *Etat sommaire des archives d'entreprise conservées aux Archives Nationales, série AQ : 1 AQ à 64 AQ*. Paris : Archives Nationales, 1957. 153 p.

GILLE, Bertrand. *Les archives d'entreprises*⁹². Paris : Archives Nationales, 1958. 40 p.

GUERIN-BROT, Isabelle. *Etat sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales. Tome 2 : 65 AQ à 119 AQ*. Paris : Archives Nationales: Documentation française, 1977. 334 p. ISBN 2860000178.

GUERIN-BROT, Isabelle. *Les archives des entreprises : conseils pratiques d'organisation*. 2^{ème} éd. Paris : La documentation française, 1989. 87 p.

HAMON, Maurice. Les entreprises et leurs archives. *Bulletin du Comité des archives d'entreprises*, 1979, n°2.

HAMON, Maurice. *Saint-Gobain Pont-à-Mousson et les archives*. *La Gazette des Archives*, n° 106 *Les entreprises et leurs archives*, 3^{ème} trimestre 1979, p. 176-190.

HAMON, Maurice. *Du soleil à la terre : une histoire de Saint-Gobain*. 2^{ème} éd. Paris : Lattès, 1998. 269 p. ISBN 2709619334.

⁹² Il s'agit d'un tiré à part de l'introduction de *l'Etat sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales*.

HAMON, Maurice ; TORRES, Félix. *Mémoire d'avenir. L'histoire dans l'entreprise*. Paris : Economica, 1987. 261 p. ISBN 2717813403

KREBS, Catherine ; OTT, Florence. Le patrimoine industriel écrit : pour une exploitation stratégique et vers des voies nouvelles de valorisation. *L'Archéologie industrielle en France*, 1996, numéro hors-série, p.73-76

LEULLIOT, Paul. *La protection des archives en danger : les archives privées*. Paris : Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité, Commission de l'Équipement culturel, Groupe Archives, 1965, 8 p.

REUMAUX, B. Les entreprises retrouvent la mémoire. *Saisons d'Alsace*, 1991, n°111, p. 142-144.

Les archives privées

ARTIERES, Philippe ; KALIFA, Dominique. *Histoire et archives de soi*. Paris : CREDHESS, 2001. 372 p. (Sociétés et représentations, 13 ; ISSN 1262-2966). ISBN 2859444513.

FONDATION SINGER-POLIGNAC. *Actes du colloque Les archives au fil du temps, Paris, le 26 février 2002*⁹³. Paris : Perrin, 2002. 242 p. ISBN 226201986X.

GILLE, Bertrand ; GILLE, Geneviève. *Le manuel d'archivistique, Les archives familiales et personnelles*, pp. 403-412.

HILDESHEIMER, Françoise. *Les archives privées : le traitement des archives personnelles, familiales, associatives*. Paris : Ed. Christian, 1990. 94 p. ISBN 2864960439.

RAUX, Monique. Querelles de famille autour des archives d'Hervé Bazin. *Le Monde des livres*, 17 juin 2004. [en ligne www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3260,369392,0.html référence du 23 juin 2004].

⁹³ On s'intéressera plus particulièrement au thème 1 : « Les archives privées au fondement de la mémoire et de l'histoire ».

2. Le CERARE

Le Centre

CALTOT, Virginie ; MALOLEPSZY, Virginie. *Activités patrimoniales et commerciales au CERARE*. Mémoire de DESS en Techniques d'Archives et de Documentation, 2 volumes, Université de Haute-Alsace, 1995.

KREBS, Catherine. *La gestion des archives d'entreprises : un enjeu économique et patrimonial : l'expérience du Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques*. Mémoire de DESS "Direction de projets culturels", Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1989.

LEVI, Catherine. Les greniers des entreprises : l'importance et l'art de conserver les archives. *Le Monde*, 23 septembre 1992.

OTT, Florence. Le CERARE. *La Gazette des Archives*, 3^{ème}-4^{ème} trimestre 1986, n°134-135, p. 222-226.

OTT, Florence. Le CERARE, une première expérience à Mulhouse. *Bulletin de la Ville de Mulhouse*, 3/987, p. 293-301.

OTT, Florence. Quel avenir pour les archives d'entreprises ? *Revue d'Alsace*, 1988, T. 114, fascicule 592, p. 297-301.

OTT, Florence. Le CERARE à l'écoute des problèmes des détenteurs d'archives économiques. *L'archéologie industrielle en France*. 1989, n°17-18, p. 91-94.

OTT, Florence. Le CERARE, un exemple de solution concertée aux problèmes de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine archivistique des entreprises. *Actes du colloque de Saint-Avold du 16 mars 1988 : les archives du monde du travail, outil de gestion et patrimoine culturel*, p. 93-95.

OTT, Florence. La sauvegarde des archives d'entreprises : l'exemple de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques de Mulhouse. *L'archéologie industrielle en France*, Juin 1990, n°20-21, p. 17-23.

OTT, Florence. Le CERARE, complément des musées techniques : la sauvegarde du patrimoine écrit et de l'histoire des entreprises. *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*⁹⁴, 1992, n° 825, p. 73-76.

OTT, Florence. Les archives d'entreprises : un défi dans le domaine économique et patrimonial. *La Gazette des archives*, n°168, p.58-62.

OTT, Florence. Les dernières acquisitions du CERARE. *Entreprises et histoire*, Juin 2001, n°27, p. 118-121.

ROMEO, Graziella. *Projet d'informatisation du Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques*. DESS en Techniques d'Archives et de Documentation, Mulhouse : Université de Haute-Alsace, 2000.

Grâce au CERARE, les archives sortent de l'ombre. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 décembre 2003.

La Fonderie

Etudiants à la Fonderie. *L'Alsace*, 20 février 2002.

Ne l'appellez plus Cathédrale. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 12 avril 2002.

Une « cathédrale » de 16 millions d'euros. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 19 février 2002.

L'Echo mulhousien, mars 2004.

⁹⁴ Il s'agit d'un numéro spécial regroupant les actes du X^{ème} colloque national sur le patrimoine industriel, « Le patrimoine technique et l'industrie ».

Les publications du CERARE

BOUSIGE, Sophie ; OTT, Florence. *Guide des fonds d'archives du CERARE*. Mulhouse : CERARE, 1999. 195 p. ISBN 2912887011.

GROS, Patrick ; OTT, Florence. *Images de marques de Mulhouse, Bâle et environs (1830-1930)*. Mulhouse : CERARE, 1998. 79 p. ISBN 2912887003.

OTT, Florence. *Guide des richesses documentaires des musées techniques de Haute-Alsace*. Mulhouse : CESTIM, 1990. 142 p.

Les associations en Alsace-Moselle

FREY, Pierre. *Association d'Alsace-Moselle : régime juridique et droit local*. Lyon : Ed. Juris-Service, 1993. 200 p. ISBN 2907648489.

INSTITUT DU DROIT LOCAL ALSACIEN-MOSELLAN. *Histoire du droit local : actes du colloque*. Strasbourg : Institut du droit local alsacien-mosellan, 1990. 232 p. ISBN 2908484005

SANDER, Eric. Les associations en Alsace-Moselle. *Juris-Classeur Alsace-Moselle*. Paris : Ed. du Juris-Classeur. Fascicule 732-733.

SANDER, Eric. *Régime particulier des associations en Alsace-Moselle. Dalloz action associations*. Paris : Dalloz, 889 p.

3. L'industrie textile

Histoire du textile

Industries textiles au lendemain de la Guerre : réinstallation de l'Alsace-Lorraine. Paris : Chaix, [1913]. 37 p.

BEAUCLAIR, Serge. L'évolution du textile alsacien. *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, 1990, n°1, p. 17-24.

BERTHOD, Bernard ; CHAVENT-FUSARO, Martine ; HARDOUIN-FUGIER, Elisabeth et al. *Les étoffes : dictionnaire historique*. Paris : Ed. de l'Amateur, 1994. ISBN 2859171754. 419 p.

CHARBONNIER, Michèle ; DEBRAY, Régis ; LEHMANN, Michèle et al. *Mémoire textile*⁹⁵. Strasbourg : Nuée Bleue, 2000. 109 p. ISBN 2716505381

DEGUILLAUME, Marie-Pierre. *Secrets d'impression*. Paris : Syros, 1994. 69 p. (Les carnets du textile, ISSN 1275-1154). ISBN 2841460258.

FERRY, Claude. *La blanchisserie et teinturerie de Thaon : 1872-1914*. Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1992. 304 p. ISBN 2864805197.

HAU, Michel. *L'industrialisation de l'Alsace*. Strasbourg : Association près les Universités de Strasbourg, 1987. Chapitre III : activité textile alsacienne et industrialisation au XIX^{ème} siècle (1803-1869), p. 75-96

JACQUE, Jacqueline. *Histoire singulière de l'impression textile*⁹⁶. Aix-en-Provence : Edisud, 2001. 166 p. ISBN 2744902403.

⁹⁵ Il s'agit d'un album photo

⁹⁶ Il s'agit du catalogue de l'exposition *Vies privées, histoire singulière de l'impression textile*, qui s'est tenue au Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse, du 7 octobre 2000 au 10 février 2002.

MUSEE GALLIERA. *Le coton et la mode : 1000 ans d'aventure*⁹⁷. Paris : Paris musées : Somogy, 2001. 205 p ; ISBN 287900490X.

OTT, Florence. *La Société Industrielle de Mulhouse : ses membres, son action, ses réseaux, 1826-1876*⁹⁸. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 1999. 812 p. ISBN 2868201032.

SOCIETE D'HISTOIRE ET MUSEE DU FLORIVAL. *Deux siècles d'industrie textile dans le Florival*⁹⁹. Guebwiller : Maison de la Presse, 2001. 176 p.

Techniques du textile

CARVALHO, Vera ; CASCALHO, Marilia ; Estudio Internacional Sampere et al. *Los textiles*¹⁰⁰. Libonne, Porto, Coimbra : Lidel, 1997. 194 p. ISBN 9727570461.

FISCUS, Gérard ; GRUNENWALD, Dominique ; VIALLIER, Pierre. *Ennoblement textile : guide complet*. Sausheim ; Ed. High Tex, 1993. 194 p.

GILLOW, John ; MOURLON, Jean-Paul ; SENTANCE, Bryan. *Textiles : le tour du monde illustré des techniques traditionnelles*. Paris : Alternatives, 2000. 240 p. ISBN 2862272418.

GROS, Jacques-Henry. Une grande industrie exportatrice : les textiles d'Alsace. *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, 1951, n°1-2, p. 9-32.

GROS, Jacques-Henry. *L'industrie cotonnière alsacienne de 1930 à 1950 : monographie économique*. Thèse de droit, Paris, 1952.

⁹⁷ Il s'agit du catalogue de l'exposition du même nom, qui s'est tenue au Musée Galliera du 10 novembre 2000 au 11 mars 2001.

⁹⁸ Le livre ne traite pas à proprement parler du textile, mais la SIM est conçue par et pour les industriels du textile, un terrain sur lequel elle est très active.

⁹⁹ Il s'agit du catalogue de l'exposition du même nom, qui s'est tenue au Musée du Florival du 25 mars au 15 juin 2000.

¹⁰⁰ Ouvrage multilingue : espagnol, français, portugais, italien.

INSTITUT DU TEXTILE DE FRANCE. *Textile habillement 1980 : procédés et matériels nouveaux : fiches descriptives et matériels nouveaux proposés en 1980 aux entreprises de la filière textile habillement*. Paris, Boulogne sur Seine : CETIM : ITF, 1980. 4 vol. non paginés.

MARTY, Laurent ; REBERIOUX, Madeleine. *Chanter pour survivre : culture ouvrière, travail et techniques dans le textile : Roubaix 1850-1914*. Paris : L'Harmattan, 1996. 293 p. ISBN 2738442455.

SCHWARTZ, Yves. *L'impression sur étoffe en Alsace au XIX^{ème} siècle : une rencontre de l'histoire des sciences, de l'histoire des techniques et de l'histoire sociale*. Paris : Société française des sciences et techniques, 1981.

SIMONET, Georges. *Guide des techniques de l'ennoblissement textile*. Paris : SPIET, 1982. 434 p.

Les Fils d'Emanuel Lang¹⁰¹

FETRO, Caroline ; KUHN, Virginie. *Les Fils d'Emanuel Lang*. Dossier d'histoire de l'entreprise, DESS de Muséologie, Université de Haute-Alsace, 2003.

Le site internet des FEL offre un rapide historique ainsi qu'une présentation détaillée de l'outil de production actuel et des produits de l'entreprise. Il est accessible sur <http://www.emanuel-lang.com/produits.htm>, référence du 23 juin 2004.

A 125 ans, pour rester jeune, Emanuel Lang mise sur la mode. *L'Alsace*, 16 janvier 1982.

Emanuel Lang : son chiffre d'affaire croît de 30%, ses exportations de 15%. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 janvier 1983.

Une collection spéciale...pour lutter contre le racisme. *L'Alsace*, 2 février 1984.

¹⁰¹ Les références présentées ci-dessous sont issues de la revue de presse réalisée par la Bibliothèque Universitaire et de la Société Industrielle de Mulhouse (BUSIM) ; les articles proviennent des deux quotidiens régionaux, *L'Alsace* et les *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Ces deux quotidiens publiant souvent les mêmes articles quasi-simultanément, une sélection a été opérée.

Le travail du dimanche chez Emanuel Lang Hirsingue : contestation, débrayage...et prime de week-end. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 14 avril 1985.

Les Fils d'Emanuel Lang : la chasse aux contrefaçons. *L'Alsace*, 25 juin 1986.

Les Fils d'Emanuel Lang : une nouvelle teinturerie de fil en 1987. *L'Alsace*, 20 décembre 1986.

Les Fils d'Emanuel Lang : 33 MF d'investissement à Hirsingue. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 4 mars 1989.

Les Fils d'Emanuel Lang : premiers pas prometteurs dans le tissu d'ameublement. *L'Alsace*, 4 mars 1989.

Le tissage de Waldighoffen fermé, la production concentrée à Hirsingue. *L'Alsace*, 13 février 1990.

« Les FEL » contraints au dépôt de bilan. *L'Alsace*, 30 mars 1990.

Textiles Lang-Hirsingue : une situation « difficile »... *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 25 mai 1990.

Le siège social des Fils d'Emanuel Lang vendu. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 août 1990.

Emanuel Lang : quatre repreneurs en lice. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 8 septembre 1990.

Cernay SA, Schaeffer, Thirion, Bonduel et les autres... : Emanuel Lang aiguise les appétits. *L'Alsace*, 8 septembre 1990.

Schaeffer et Cie reprend Emanuel Lang. *L'Alsace*, 20 septembre 1990.

Emanuel Lang : licenciements en cours. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 29 septembre 1990.

Emanuel Lang Textiles : redressement réussi. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 février 1995.

La SIAT rachète Emanuel Lang. *L'Alsace*, 16 avril 1998.

La SIAT rachète Emanuel Lang et TBC. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 avril 1998.

Le feu à l'usine textile. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 4 juillet 2003.

87 emplois menacés chez Emanuel Lang et à la SIAT. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 9 juillet 2003.

SIAT-Lang : les salariés frappent à toutes les portes. *L'Alsace*, 10 octobre 2003.

4. La communauté juive

En France

BENBASSA, Esther. *Histoire des Juifs de France*. Paris : Seuil, 1997. 373 p. (Points). ISBN 20202955040

CARON, Vicky. *Between France and Germany : the Jews of Alsace-Lorraine, 1871-1919*. Stanford : University Press. 278 p. ISBN 0804714436

En Alsace-Lorraine

Dénombrement général des juifs qui sont tolérés en la Province d'Alsace, en exécution des Lettres-Patentes de sa Majesté, du 10 juillet 1784. Colmar : J.H. Decker, 1785. 386 p.

JOB, Françoise. *Les Juifs de Nancy du XII^{ème} au XX^{ème} siècle*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1991. 170 p. ISBN 2864805200.

KATZ, Pierre. *Recueil des déclarations de prise de nom patronymique des juifs du Haut-Rhin. Tome 1 : Altkirch-Kembs. Tome 2 : Mulhouse-Zillisheim avec les localités rattachées au consistoire du Haut-Rhin*. Paris : Cercle de Généalogie juive, 1998. 2 vol. [n.p].

RAPHAËL, Freddy (dir.). *Le judaïsme alsacien : histoire, patrimoine, traditions*. Strasbourg : La Nuée Bleue, 1999. 142 p. ISBN 2716504822.

RAPHAËL, Freddy ; WEYL, Robert. *Juifs en Alsace : culture, société, histoire*. Toulouse : Privat, 1977. 458 p. ISBN 2708948032.

WAHL, Alfred. *Confession et comportement dans les campagnes d'Alsace et de Bade : 1871-1939 : catholiques, protestants et juifs : démographie, dynamisme économique et social, vie de relation et attitude politique*¹⁰². Strasbourg : Ed. COPRUR, 1980. 2 vol., 1269-XXV p.

¹⁰² Il s'agit de la thèse de doctorat d'histoire d'Alfred Wahl, soutenue à Metz en 1980.